Blondel

8° O.K.

CCB

And 3

FL 700

NA 303

FIP

Class

(Joan) - Blondel

LB 541, 941

Haag II, 308

FHT

FAMILIER ESCLAIRCISSEMENT DE LA QVESTION

Si une Femme a esté assise au Siege Papal de Rome

entre

LEON IV, & BENOIST III.

PAR

DAVID BLONDEL.

Seconde edition, plus correcte que la premiere.

A AMSTERDAM,
Chez JEAN BLAEV.
cIↃ IↃ C XLIX.

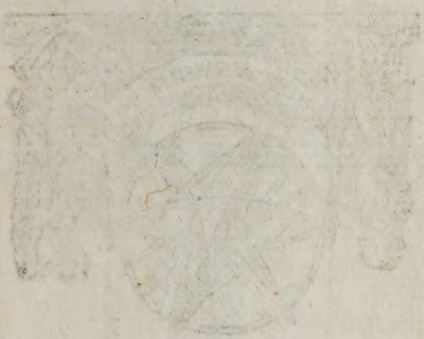

EXTRAIT

D'une Lettre escrite le 20 d'Aoust 1645 par l'Auteur à son Frere, qui (de Londres où il demeure) a fourny la copie qu'il avoit de son escrit.

I'Ay escrit ce petit traitté que vous avés (apres plusieurs autres) copié, non à dessein de le rendre public, c'est trop peu de chose; mais en intention de satisfaire au desir de ceux qui avoient voulu s'informer de mon sentiment, touchant un conte d'autant plus digne de donner du soupçon, qu'il s'estoit (sans aucun juste fondement) rendu fort commun. Quant à ce que l'on vous a dit de l'edition d'Anastase, dont on pretend qu'il a esté malignement retranché, voicy ce que j'en ay appris dés l'an 1640. *Marc Velser l'un des principaux Magistrats d'Ausbourg, ayant envoyé l'an* 1601 *aux Iesuites de Mayence, le manuscrit d'Anastase, pour le faire mettre sous la presse; ils prierent*

Marquard Freher Conſeiller de ſon Alteſſe Electorale à Heidelberg, de les aider en ce ſujet; ſous la promeſſe qu'ils faiſoient de donner au public de bonne foy, ce qui leur ſeroit communiqué, il leur envoya deux manuſcrits d'Anaſtaſe, où la vie de la pretendue Papeſſe ſe trouvoit. Mais ces Meſſieurs ſe contentans de faire tirer deux exemplaires de cette ſorte, ils ſupprimerent dans le reſte de l'edition, ce qui leur avoit eſté fourni; tellement qu'il n'a point paru, & Monſieur Freher a eſté contraint de ſe plaindre, par une eſpece de manifeſte *imprimé, du tour qui luy avoit eſté joüé. Ie ne pretens pas revoquer rien en doute, de la foy de tout ce recit, partant de perſonnes qui me ſont en telle conſideration, que je croirois ne pouvoir (ſans me meſconnoiſtre moy meſme, & bleſſer l'eſtime que j'ay tousjours fait de leur tresgrand merite) en venir là. Mais je n'ay jamais peu concevoir que les eloges de Sergius II, Leon IV, & Benoiſt III, eſcrits par Anaſtaſe, contiennent ce que nous y liſons,*

sons, & qui est confirmé par tout ce qui nous reste d'auteurs contemporains, & qu'il ait escrit, ou peu escrire, ce que portent les eloges de ce Iean, femelle, que l'on pense avoir occupé le siege Papal entre Leon IV & Benoist III. I'avois donc des lors un tresparticulier regret de ce que personne ne pouvant monstrer ni l'escrit de Monsieur Freher contre les Iesuites, ni les exemplaires qu'ils avoient fait imprimer pour luy, ni en fin ceux qu'il avoit fournis de la Bibliotheque d'Heydelberg, qui sans doute ont esté ensevelis dans les ruines du Palatinat, ou transportés par les Bavarois où il leur a pleu, nous demeurions privés du moyen d'apprendre ce qu'ils pouvoient contenir. Mais depuis un mois ou environ s'est rencontré icy dans la Bibliotheque du Roy, un manuscrit d'environ deux cens ans, en beau velin, & en caracteres bien & curieusement peints, qui semble nous devoir donner esclaircissement, touchant le contenu des deux qui avoient esté en la disposition tant de Monsieur

Freher, que des Iesuites de Mayence. Car encore que ceux qui l'ont manié les premiers, l'ayent pris pour un Platine, neantmoins c'est en effet un Anastase, à la suite duquel on a adjousté plusieurs eloges des Papes posterieurs à Nicolas premier ; & qui est en quelques endroits (notamment es vies de Leon IV & Benoist III) plus court que celuy qui a esté imprimé à Mayence, & depuis inseré es editions de Rome, Cologne, & Paris, dans les Tomes des Conciles. Apres cette descouverte, dont tous les esprits curieux ont desiré de satisfaire leur veüe, j'ay taſché (comme les autres) d'en avoir ma part, & ay consideré le tout le plus attentivement qu'il m'a esté possible ; en fin l'ayant leu & releu, j'ay trouvé que l'eloge de la pretenduë Papesse est tissu des propres paroles de Martinus Polonus, penitentier d'Innocent IV, & Archevesque de Cosenza, auteur posterieur à Anastase de 400 ans, & de plus fort facile au debit de toutes sortes de fables. Car afin que l'on ne puisse se figurer qu'il

qu'il ayt transcrit, soit d'Anastase, soit d'aucun autre qui ayt vescu depuis l'an 900, ce qu'il a inseré dans sa Chronique, le discours qui se trouve aujourd'huy mal enchassé dans celuy d'Anastase le justifie, tant par sa conformité avec l'idiome de Martinus Polonus, que par les choses qu'il suppose sans crainte qu'elles servent à la conviction de l'imposture; entr'autres que la pretendue Papesse fut dans l'aage de son adolescence menée en habit d'homme à Athenes, où elle profita en diverses sciences; *comme si du temps d'Anastase Athenes avoient esté frequentées de Latins, & celebres par l'estude des bonnes lettres; item qu'elle fit à Rome* lecture par trois ans, *ou* des trois voyes; (*c'est à dire, de la Theologie, du Droit, & de la Philosophie, qui comprenoit lors la Medicine; à cause de quoy les Medecins sont dans les titres de ce temps là appellés* Physiciens;) *& eut* de grands Maistres pour disciples; *ce qui derechef ne peut convenir au siecle d'Anastase, durant lequel il*

Triennium, ou trivium.

n'eſtoit mention, ni d'Vniverſitez *dreſſées, ni de* cours *ſoit en Theologie, ſoit es arts, ſoit es autres facultez, ni de terme limité pour chaque* cours, *ni de qualifier ceux qui enſeignoient en quelque ſorte que ce fut* legentes, *ni enfin de paſſer des* Maiſtres *ſoit en la faculté des arts, ſoit es autres ſuperieures; au lieu que tout cela quadre d'autant plus parfaitement au ſiecle de Martinus Polonus, que nos François ayans conquis Conſtantinople le Lundy* 12 *Auril* 1204, *& l'ayans gardée ſous cinq Empereurs des maiſons de Flandres & de Courtenay juſques au* 25 *Iuillet Indiction* 4, *achevant l'an* 1261; *ont poſſedé en meſme temps le royaume de Theſſalonique par des Princes de la maiſon de Montferrat; la principauté de la Morée, par des Seigneurs des familles de Villehardouin, & de Savoye; & le Duché d'Athenes, par les aiſnez de la maiſon de Brienne, dont le dernier eſt mort l'an* 1347 *en Iuillet; que ces Princes Latins ont tiré dans leurs Eſtats quantité de Latins, qui y*

ont

ont porté les mœurs de leur pays, & la forme des eſtudes : que des le temps de l'Empereur Lothaire mort le 3 Decemb. 1138, *les Vniverſitez avoyent commencé de s'eſtablir tant en France qu'en Italie ; & que des lors les Scolaſtiques ont eu la vogue, qui ont fait les* cours *de leurs leçons en* trois ans, *ont qualifié leurs profeſſeurs* Lectores, *&* Legentes, *& ont donné à leurs diſciples les degrez de* Maiſtriſe, Licence, *&* Doctorat, *mettans en uſage des nouvcautez dont jamais les ſiecles precedents n'avoient ouy parler. Ioignez à cela, que dans les eloges de Leon IV & Benoiſt III, tels que nous les donne le manuſcrit de la Bibliotheque Royale enflé du Roman de la Papeſſe, ſe trouvent les meſmes termes qu'en l'edition de Mayence: d'où s'enſuit neceſſairement, que (ſelon l'intention d'Anaſtaſe, violée par la temerite de ceux qui l'ont meſlée de leurs ſonges,) il eſt abſolument impoſſible, qu'aucun ayt tenu le Papat entre Leon IV & Benoiſt*

III. car il dit, qu'apres que le Prelat Leon fut ſouſtrait de cette lumiere, (*mox*) auſſi toſt, tout le Clergé, *les notables & le peuple de Rome ont* arreſté d'elire Benoiſt: qu'auſſi toſt (*illicò*) ils ont eſté le trouver, priant dans le titre de S. Calliſte, *& qu'apres l'avoir* aſſis ſur le throne pontifical, *& ſigné le decret de ſon election, ils* l'ont envoyé aux tres-invincibles Auguſtes Lothaire & Louys: *dont le premier (par la confeſſion de tous les Auteurs du temps) eſt mort le 29 Septembre 855, 74 jours apres le Pape Leon. Tout cela non ſeulement m'empeche de changer d'advis, mais me contraint de plaindre le deſavantage de ceux qui (ſe laiſſans preoccuper par la hardieſſe des impoſteurs, qui ont brouille de leurs ſonges les Auteurs dont ils ſe ſont ſaiſis,) ont de la peine à ſe desfaire des prejugéz qu'à tresgrand tort ils leur ont fait prendre.*

FAMI-

FAMILIER ESCLAIRCISSEMENT DE LA QVESTION

Si une femme a eſté aſſiſe au Siege Papal de Rome

entre

LEON IV, & BENOIST III.

SI (pour avoir ſubject de le croire) il pouvoit ſuffire de s'en rapporter à la pluralité des voix de ceux qui ont eſté dans cette opinion depuis 550 ans ; la difficulté que l'on en fait aujourd'huy ſeroit fort facile à reſoudre. Car (à prendre du temps que l'on a commencé de parler de *la Papeſſe*) nul n'y a formellement contredit, avant Enea Silvio Piccolhomini Eveſque de Siene, puis Cardinal du titre de S. Sabine, & en fin Pape Pie II, qui remarquoit le 20 Aouſt 1451 à Iuan de Carvajal Cardinal de S. Ange, pour concluſion de ſa repartie à Nicolas Eveſque des Taborites, qu'en l'eſtabliſſement de cette femme *il n'y avoit point eu d'erreur de foy, ny de droit, mais* Epiſt. 130.

Neque certa hiſtoria eſt.

mais ignorance du fait; qu'auſſi l'hiſtoire, n'en eſtoit pas certaine. Environ l'an 1524 & 1556 Iean Thurmaïr d'Avenſperg, appellé ordinairement *Aventin*, & Michel Buchinger de Colmar, ont ſuivi la meſme piſte, & tiré apres eux la plus grande foule des Docteurs de l'Egliſe Romaine.

Mais ſans parler de Chalcondile & de Barlaam, Grecs, & de trois Papes du nom de *Iean*, qui n'euſſent peu prendre (comme ils ont fait) les titres de *vingt & un, vingt deux, & vingt troiſiéme*, à moins que d'avoir preſuppoſé comme certain, le Pontificat de celle que l'on tient avoir porté le nom de Iean VIII, ce meſme Pontificat ſe trouve reconnu par Marianus Scotus moine de Fulde, & de S. Martin de Mayence; Sigebert moine de Gemblours; Otton d'Auſtriche Eveſque de Friſinghen; Raoul moine de Flaix en Beauvaiſis; Geofroy Artus Eveſque S. Aſaf; Godefroy de Viterbe; Martinus Polonus Archeveſque de Coſenza; Iean de Paris; Martin Sanud; Ranulfe de Higeden; Guillaume Ockam; Thierry de Niem; Iean Boccace; François Petrarque; Iacques Philippe Foreſt de Bergamo; Matthieu Palmerius; Antonin Archeveſque de Florence, Canonizé l'an 1523 * par Adrian VI: Roderic San-

* *Le Dimanche 31 May jour de la Trinité.*

Sanchez Eveſque de Palenza ; Werner Roolwink;les Auteurs des eſcrits intitulez *de illuſtribus fœminis*; *Hiſtoria Erphesfordenſis* ; *Compilatio Chronologica*, & *Harmonia Magiſtratuum Romanorum* ; Martin le Cordelier ; Iean Baptiſte Fregoſe Duc de Genes; Guillaume Breuin ; Herman Schedel; Baptiſte Platine ; Iean Naucler ; Albert Krantz;Marco Antonio Coccio Sabellico; Les Annales d'Ausbourg; Raphael de Volterra;Ioannes Lucidus;Ioannes Stella;Iean de Tritheme; Iean Baptiſte Hiſpaniolo dit *Mantuan* ; Iean le Iards ; Iean Eveſque de Chiemſee;Ioannes Nevizanus;Henri Corneille Agrippa;Ludovico Celio Rodigino; Nicole Gilles ; Les Annales d'Aquitaine; la Chronique de Saxe ; la Chronique des Chroniques; Valere Anſelme Rijd ; Conſtantin Phrygio;Guillaume le Moine;Iean Baptiſte Egnatio ; Chriſtianus Maſſæus ; Achilles Gaſſarus ; Ioannes Raviſius Textor ; M. Guazzus ; Ioannes Noviomagus; Alphonſe de Caſtro; Dominique de Soto; Leandro Alberti; Pietro Meſſia; Suffridus Petri; Ioannes Pannonius Marullus ; Barthelemi Carranza Archeveſque de Tolede ; Claude Fauchet Preſident en la Cour des monnoyes ; Eſtienne Paſquier Advocat general en la chambre des comptes ;

Ri-

Richard de Vaſſebourg ; Bernard de Girard Sr du Haillan ; avec quantité d'autres qui ont autorizé le conte en le faiſant paſſer de main en main.

Or comme ce que la pluſpart de ces Meſſieurs ont precedé Luther, & que tous ſont morts dans la communion de Rome, prouve demonſtrativement que mal à propos & ridiculement on cherche l'origine de la ſuppoſition entre les Proteſtans, qui n'ont jamais fait eſtat que d'acquieſcer ſans examen, à ce que tant d'hommes doctes & partiſans des Papes avoient aſſeuré à l'enuy, ne pouvant preſumer que le certificat conſtant d'un ſi grand nombre de gens bien ſenſez deuſt eſtre revoqué en doute, ni qu'il leur fuſt arrivé de ſe meſprendre à leur propre prejudice, & combattre (ſans y penſer) la verité, en confeſſant, à fauſſes enſeignes, des choſes qui leur tournoient à honte. Ce qu'ils ſe ſont accordez à placer leur Papeſſe entre Leon IV & Benoiſt III, demonſtre inſurmontablement que leur intention uniforme a eſté de luy donner quartier entre l'an 852 & 858 de noſtre Seigneur ; & que ceux qui entreprendroient aujourd'huy de franchir ces termes, auroient, (comme auteurs d'opinions ſingulieres, & ſeuls de

leur

leur parti) à paſſer pour extravagans.

En effect je ne voy que la ſeule hiſtoire d'Erford,[1] qui parlant de Iean VIII ſucceſſeur d'Adrian II, & predeceſſeur de Marin I, entre le 1 Novemb. 872, & le 14 Decembre 882, uſe de ces paroles [2]: *Notez que ce Pape a eſté femme, & ſeroit le huitieme* du nom de Iean, *s'il eſtoit compté entre les autres.* Mais en cela elle s'eſt eloignée du ſentiment de Marianus Scotus, & de tous les autres qui l'ont ſuivi. Et ne faut pas penſer que ceux qui ont appellé le predeceſſeur de la pretendue Papeſſe *Leon cinquieme*, & elle meſme *Iean ſeptiéme*, ayent eu une autre viſée que le commun. Car *Martinus Polonus*, *Conradus Halberſtadienſis*, *Hermannus Cygneus*, *Suffridus Petri*, *Compilatio Chronologica*[3], & autres, appellent *Leon cinquiéme* celuy qui n'eſtoit que *quatriéme*, ou pource qu'ils ont eſtimé que Gregoire IV portoit auſſi le nom de Leon, ou pource qu'à l'imitation de Sigebert, Vincent de Beauvais & Albert Abbé de Staden, ils s'eſtoient imaginé, qu'un certain Leon qui ne fut jamais, avoit ſuccedé à Felix ſecond, Antipape de Liberius environ l'an 357, & que le meſme avoit perſecuté noſtre grand S. Hilaire : & Iacques Philippe Foreſt de Bergame, Raphael de Volterra,

[1] *Cette hiſtoire ſe termine à l'an* 1253.
[2] Cap. 7.
[3] *Cette* compilation *ſe ſauve par un deſtour fort aiſé, diſant que* le nom & les années de la Papeſſe ſont ignorez.

Volterra, Sabellicus, & autres ont donné à leur Papeſſe le nom de *Iean ſeptiéme*; pource qu'ils n'ont point fait de diſtinction entre *Iean ſixiéme* & *Iean ſeptiéme*; qui ont tenu le Papat l'un apres l'autre immediatement; le premier depuis le Dimanche 30 Octob. de l'an 701, juſques au 7 Ianvier de l'an 705; & le ſecond depuis le Dimanche 1 May de l'an 705, juſques au 16 Oct. de l'an 707. D'où reſulte neceſſairement, que ces deux bandes d'Auteurs qui ſemblent ſe tirer à quartier, & contredire à l'opinion commune, concernant le temps de la pretendue Papeſſe, l'eſtabliſſent au fonds, & diſent la meſme choſe que les autres, quoy que d'une differente maniere; pource qu'outre le prejugé commun qui les avoit preoccupez, ils avoient leurs beveuës particulieres, auſquelles les autres eſcrivains n'avoient point donné de lieu. Et pourtant ils ſe determinent tous egalement, & ſans diſſentiment, donnant à leur *Ieanne*, Leon pour predeceſſeur, & Benoiſt pour ſucceſſeur, & ſe reduiſant au temps qui a coulé entre l'an 852 & l'an 858.

Cela preſuppoſé, quatre choſes ſont à remarquer, pour mener aſſeurement les eſprits à la connoiſſance exacte de la verité. La premiere, que le conte de la Papeſſe

a eſté

a eſté conceu fort tard; car (par la confeſſion de tous) Benoiſt III que l'on pretend avoir pris ſa place a tenu le Siege avant l'an 858; & Marianus Scotus (le premier de tous ceux qui ont jamais parlé d'elle) eſt nay (ſelon la remarque de Florent de Worceſter) l'an 1028, & il nous atteſte de ſoy meſme qu'il fit ſa profeſſion à Cologne le Ieudy 1 Aouſt 1056, fut ſacré Preſtre à Wirtsbourg, le Samedy 13 Mars 1058; renfermé à Fulde le 14 May ſuivant, qui eſtoit le Vendredy d'apres l'Aſcenſion; & renclos pour la ſeconde fois à Mayence, le Vendredy 3 Auril 1069. Ioint que Dodechin ſon continuateur, aſſeure qu'il a eſté inhumé à S. Martin de Mayence l'an 1086, qui eſtoit le 230 apres l'eſtabliſſement ſolennel de Benoiſt troiſieſme, arrivé (comme il ſera demonſtré cy apres) le Dimanche 29 Septembre l'an 855.

1 173 ans apres l'inthronization de Benoiſt III.

La ſeconde, que ce meſme conte a eſté tout compoſé de pieces de rapport, & enrichi avec le temps. Car voicy ce que Marianus avoit eſcrit ſur l'an 85[illegible], de noſtre Seigneur, qui eſtoit le 13 de l'Empereur Lothaire: *Le Pape Leon meurt le 1 d'Aouſt. A cettuy cy a ſuccedé Ieanne femme, durant deux ans, cinq mois, quatre jours.* Mais Martinus Polonus decedé environ l'an 1270,

c'eſt à dire, 184 ans apres la mort de Marianus, & 425 apres l'inthronization de Benoiſt III; s'eſt adviſé de dire que la Ieanne de Marianus s'appelloit *l'Anglois*, qu'elle eſtoit *de la nation de Mayence*, qu'ayant eſté engroſſée, elle accoucha en pleine proceſſion, *entre S. Clement & le Colisée*, & qu'en deteſtation de ſon crime, la proceſſion (prenant un deſtour) a ceſſé de paſſer par cette ruë là. Thierry de Niem qui a eſcrit immediatement devant le Concile de Conſtance, aſſemblé premierement le Vendredy 16 Decemb. 1413 (environ 328 ans apres la mort de Marianus, & 559 apres l'inthronization de Benoiſt,) adjouſte du ſien *qu'une ſtatue* a eſté erigée en memoire de cet accident. Guillaume Breuin qui a eſcrit [1] des VII principales Egliſes de Rome, & Baptiſte Platine qui eſt mort l'an 1481, 395 ans apres la mort de Marianus, & 626 apres l'elevement de Benoiſt III (pour enfler la doſe) ont mis en avant *la ſelle perſée*, ſur laquelle (à leur dire) le Pape doit eſtre aſſis pour eſtre manié. Et plus de cent ans apres, d'autres ont trouvé à propos de contribuer du leur, aſſeurant que la pretendue Ieanne eſtoit *Magicienne*, qu'elle a *couronné l'Empereur Louys ſecond* &c. tellement qu'à peine 460 ans ont peu

[1] *Environ l'an 470.*

ſuffire

ſuffire pour donner l'entiere forme à cet ours, dont le pauvre Marianus s'eſtoit (je ne ſçay comment) deſchargé. D'où en ont tant appris ceux qui eſtoient venus les derniers ? & comment leur eſt il arrivé de rendre leur pretendue hiſtoire plus complete ; ſinon en puiſant, chacun à diſcretion, de ſes propres imaginations ?

La troiſiéme remarque doit eſtre, qu'entre l'an 855 auquel Benoiſt a eſté elevé au Papat, l'an 1056 auquel Marianus Scotus a eſté reçeu profez à Cologne, & l'an 1414 auquel le Concile de Conſtance a eſté ſus pieds, pluſieurs perſonnages de marque ont laiſſé des monumens qui infirment tout ce que Marianus, & ceux qui l'ont ſuivi, ont advancé touchant le Pontificat de la pretendue Ieanne. Par exemple Loup Abbé de S. Ioſſe ſur la mer, & de Bethlehem, ou de Ferrieres prés Montargis, qui s'eſt trouvé au Concile aſſemblé le 26 d'Auril 853 à Soiſſons. Le Concile aſſemblé à Sablonieres pres de Toul l'an 859. Le Pape Nicolas I qui a tenu le Siege apres Benoiſt III pretendu ſucceſſeur de Ieanne. Hincmar promeu à l'Archeveſché de Rheïms l'an 845 en Auril, ſacré le Dimanche 17 May ſuivant, & decedé le 21 Decembre 882. Ado qui a ſuccedé

en l'Archeveſché de Vienne à Agilmar decedé le 6 Iuillet 859, a ſouſcrit au Concile aſſemblé à Touſy prés de Toul le 21 Octobre 860; & eſt decedé environ l'an 872; veu que Otram ſon ſucceſſeur a ſigné les decrets du Concile aſſemblé l'an 876 en Fevrier dans le Palais de Pontyon pres Vitry. Anaſtaſe Abbé & Bibliothecaire de l'Egliſe Romaine qui a dedié la verſion de la vie de S. Iean l'Aumoſnier Patriarche d'Alexandrie, au Pape Nicolas I; celle du Concile aſſemblé l'an 869 dans Conſtantinople contre Photius, au Pape Adrian II; & celle du 2 Concile de Nicée au Pape Iean VIII; & qui a eſté envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople par l'Empereur Louys l'an 869 avec le Comte Suppon, les Annales de S. Bertin finiſſans à l'an 882. Guillaume le Bibliothecaire qui a eſcrit la vie du Pape Adrian II. Luitprand premierement Diacre de Pavie, & puis Eveſque de Cremone, qui a exercé la charge d'Ambaſſadeur à Conſtantinople l'an 946 pour Berenger Roy d'Italie II du nom, & l'an 968 pour l'Empereur Otton le grand. Flodoard Curé de Cormicy & Chanoine de Rheims qui eſt decedé le 28 Mars 966. Herman ſurnommé *Contractus* de la famille des Comtes de Veringhen, moine

moine de l'Abbaye de Richenaw pres Conſtance, qui eſt decedé l'an 1054. Hugues Abbé de Fleuri ou S. Benoiſt ſur Loire, qui eſt neceſſairement decedé avant l'an 1059, veu que Rainier ſon ſucceſſeur aſſiſta avec Iſembard Eveſque d'Orleans au ſacre du Roy Philippe I couronné à Rheims le 27 May jour de Pentecoſte audit an. Florent de Worceſter qui a veſcu environ l'an 1118. Honoré preſtre & ſcholaſtique d'Auſtun, qui eſt mort environ l'an 1130. Nicolaus Maniacutius qui a eſté contemporain. Conrad de Licthenaw Abbé d'Vrſperg decedé environ l'an 1229. Albert Abbé de Staden qui a fleuri environ l'an 1240. Vincent de Beauvais decedé l'an 1256. Guillaume de Nangis decedé environ l'an 1302. Matthieu de Weſtmonſtier decedé environ l'an 1370.

Et entre les Grecs Photius elevé au Patriarchat de Conſtantinople en la place d'Ignace le 22 Decembre 860, & decedé l'an 886. Stylianus Archeveſque de Neoceſarée ſur l'Euphrate, qui a aſſiſté au Concile aſſemblé l'an 869 contre Photius, & eſcrit au Pape Eſtienne V l'an 886. Metrophanes Eveſque de Smyrne qui s'eſt trouvé au Concile aſſemblé dans Conſtantinople l'an 869. L'Autheur du livret publié

à Conſtantinople l'an 891 contre la memoire de Photius, & inſeré à la fin des actes du Concile aſſemblé pour le depoſſeder l'an 869. Outre 4 divers Manuſcripts des Grecs diſputans contre les Latins touchant la *proceſſion du S. Eſprit*. Seroit-il bien poſſible, que ces auteurs, pluſieurs deſquels (comme les Grecs) eſtoient picquez contre Rome; & d'autres qui ont remarqué quantité de particularitez qui luy eſtoient peu honorables, non contens d'avoir ou ignoré, ou diſſimulé, ou meſmes oublié la plus honteuſe de toutes ſes diſgraces, ſi jamais elle eſtoit arrivée, ſe fuſſent accordez à fournir (chacun de ſon coſté) des argumens pour en combattre la creance?

Pour 4 r'addreſſe, faut prendre garde que Marianus (la phantaſie ou l'incurie duquel a eſté la premiere matrice où la Papeſſe a pris ſa forme) convient avec ceux qui l'impugnent, de certaines hypotheſes confeſſées par tous, & de la preſuppoſition deſquelles reſulte de toute neceſſité la conviction de ſon erreur. Par exemple que Leon IV a eſté promeu apres Sergius II au Papat l'an 847: qu'il a tenu le Siege 8 ans: & que l'Empereur Lothaire a quitté l'empire pour ſe charger du froc monaſti-

monaſtique dans l'Abbaye de Prom prés de Treves, & y eſt mort le Samedy 28, ou le Dimanche 29 Septembre 855. Voila pourquoy (les ayant fermement eſtablies comme des principes communs & indiſputables, par le rapport des ſuffrages que les plus proches du temps ont laiſſez à la bonne foy de la poſterité) il ſera aiſé de prouver irrefragablement la ſucceſſion immediate de Benoiſt III, apres Leon IV: & en ſuite, confondre (par l'evidence d'une verité claire comme le Midy) les beveües de Marianus, ſource unique & primitive de tous ceux qui ont interpoſé la pretendue Ieanne.

Leon IV a eſté eleu *le propre jour du decez de Sergius* II ſon predeceſſeur, voire *devant qu'il fuſt enterré*: & de cet evenement arrivé le [1] Mardy 19 Auril, la remarque eſt expreſſe en Anaſtaſe le Bibliothecaire, auteur contemporain ſuivi par Luitprand, Bernard Guido Eveſque de Lodeve, & la grande Chronique Belgique. Meſme l'on ne peut l'aſſigner à une autre année qu'à la 847 de noſtre Seigneur, de laquelle Marianus & Sigebert convienent, pource qu'Anaſtaſe parlant du *tremblement de terre* que Rome reſſentit au commençement du Pontificat de Leon, obſerve qu'elle en receut

[1] *Contre l'ancienne couſtume qui vouloit que les elections ſe fiſſent le jour de Dimanche & ſans precipitation. La Chronique de S. Bertin date la mort de Sergius du 27 Ianvier 847, 2 mois 16 jours devant l'election de Leon, & celle de Leon du mois d'Aouſt 855: ce qui pourroit avoir aidé Marianus Scotus à ſe tromper.*

receut des atteintes *durant l'indiction* 10, qui acheva au premier de Septemb. 847: & que le meſme auteur avec Honoré d'Auſtun, Matthieu de Weſtmonſtier, & le *Faſciculus temporum*, borne le pontificat de Leon dans l'eſpace de 8 *ans*, 3 *mois*, & 5 *jours*, qui ſe trouve preciſement entre le Mardy 12 Auril 847, & le Mercredy 17 Iuillet 855, jour auquel le Martyrologe Romain, & Anaſtaſe, & Luitprand, & Albert Abbé de Staden aſſignent ſon treſpas. La grande Chronique Belgique apres Bernard Guidon luy donne 8 *ans*, 3 *mois*, & 6 *jours*; en quoy elle s'abuſe d'autant plus certainement, qu'elle & le *Faſciculus* dattent ſa mort du Mardy 16 *Iuillet*, & par ce moyen ſont tous deux obligez à rabbattre 2 jours des 6 dont ils luy avoyent fait largeſſe. Luitprand avec Albert de Staden compte 8 *ans*, 6 *mois*, & 3 *jours*, confondant par meſgarde le nombre des mois avec celuy des jours; & faiſant (ſans y penſer) vivre Leon juſques dans le 3 mois de Benoiſt ſon ſucceſſeur, bien loin au delà du 17 Iuillet, auquel l'un & l'autre tient qu'il eſt mort. Eſtant impoſſible que celuy qui a commencé de tenir le ſiege au 12 Auril, s'il là (comme ils ſuppoſent) occupé 8 *ans*, 6 *mois*, & *trois jours*, ſoit decedé *en*

Iuillet,

Iuillet, d'où commencoit le 4 mois de ſa neufvieme année; & l'evidence de la raiſon requerant de toute neceſſité, qu'en ce cas il ait veſcu juſques au Mercredy 15 d'Octobre, 17 jours apres l'inthronization de Benoiſt qui luy a ſuccedé. Godefroy de Viterbe qui ſe contente de luy accorder preciſement 5 *mois* outre les 8 *ans*, eſt battu par le meſme inconvenient, à ſçavoir qu'il luy fait terminer ſon Pontificat dans celuy de Benoiſt, le Ieudy 12 Septemb. & non le 17 *Iuillet*; comme le Martyrologe, & les plus anciens requierent.

La *Compilation Chronologique*, ſe meſurant à la meſme aulne que Godefroy, tombe en une meſpriſe encore plus inſupportable: car elle prend le commencement de Leon, en l'an 844, auquel Sergius ſon predeceſſeur vint au Papat; & par ce moyen s'engage à le faire mourir l'an 852, à la fin de ſa *cinquiéme année*, & à laiſſer apres luy un interregne de 4 ans & plus, juſques à Benoiſt qu'elle eleve ſur le ſiege l'an 856, c'eſt à dire un an plus tard qu'il ne faut. Le Comte Herman attribue à Leon *neuf ans, trois mois, & ſix jours*, pource qu'il rapporte ſon election à l'an 846, paſſé par Sergius ſon predeceſſeur de *trois mois & 12 jours*; & date [1] encore plus abſurdement

[1] *En l'edition de Cologne 1618.*

dement ſa mort de l'an 856, ſans conſiderer qu'à ce compte il auroit outrepaſſé 10 *ans*, & qu'il ſe trouveroit luy meſme contraint de luy adjouſter une année ſupernumeraire, & le mener juſques dans la ſeconde de Benoiſt. Or ſi cet auteur (autrement digne de loüange) s'eſt en ce chef fort oublié; l'Abbé d'Vrsberg (qui a auſſi de ſon coſté bien merité de l'hiſtoire) s'eſt monſtré le plus desraiſonnable de tous; entant qu'il date de l'an 857, la mort de Leon IV, faiſant hardiment paſſer ſon pontificat par delà les *dix années*, au prejudice de Benoiſt III, qu'il a reduit à *une ſeule*, contre l'advis unanime de tous les autres, qui luy en accordent *deux & demie*. Et comme j'ay fait rapport de la diverſité de leurs advis, pour rendre palpable (à ceux qui les voudroient prendre pour guides) l'egarement de leur raiſon: ayant à me recueillir, je conclus que cette diverſité (quelque jugement que l'on en puiſſe faire) ſert à la conviction de la ſuppoſition de Marianus. Veu qu'il demeure conſtant, que Leon, qui a pris la place de Sergius II l'an 847, & non l'an 853 (comme pretend Florent de Worceſter, qui commence ſon Pontificat de la meſme année en laquelle Marianus a eſtimé qu'il avoit fini) Leon di-je

di-je eſt d'autant plus neceſſairement mort l'an 855, qu'il a paſſé la 8 *année* de quelques mois, & que ceux qui le font entrer plus avant dans la neufviéme, ou le pouſſent juſques à la dixiéme; combattent par cela meſme plus fortement l'intruſion que l'on a penſé faire d'une je ne ſçay quelle Papeſſe dans ſon ſiege apres ſa mort; & roignent partie (plus ou moins grande) du temps que ceux qui l'ont produite luy aſſignent, pour la durée de ſon pretendu pontificat.

Vn autre epitaphe porte qu'il eſt mort peu apres le Pape Leon, en ces termes: O quanto premitur Roma dolore, Tam claris ſubito Patribus orba. Infirmata prius morte Leonis, Nunc Auguſte tuo funere languet.

Quant à la reſignation de l'empire faite par Lothaire, & ſa mort advenue peu apres, il appert par ſon Epitaphe eſcrit de la main de Rabanus Archeveſque de Mayence, decedé le 4 Fevrier 856; & par Ado Archeveſque de Vienne qui luy a ſurveſcu d'environ 16 ans; & par les Annales de Fulde terminées à l'an 900; & par Regino qui coupe ſon hiſtoire à l'an 906, & a tenu l'Abbaye de Prom, ou Lothaire a eſté reclus & inhumé; & par l'edition faite en 1618 de la Chronique du Comte Herman, decedé l'an 1054; & par Lambert de Schaffnabourg, qui a ceſſé d'eſcrire l'an 1068; & par Marianus, Sigebert, Godefroy de Viterbe, Vincent de Beauvais, Guillaume de Nangis, la Chronique Auſtrale,

ſtrale, Palmerius, Blondus, Aventin, Egnatius, Mutius, le continuateur de Beda; bref preſque par tous, que ce Prince eſt decedé la nuit d'entre le Samedi 28, & le Dimanche 29 Septembre 855: & la remarque d'un tel evenement, & l'admirable accord de ceux qui en conviennent, doivent eſtre d'autant plus conſiderez, qu'ils battent en ruine le ſonge de Marianus, voire mettent Marianus aux priſes avec ſoy meſme, comme nous ferons voir cy apres.

L'ordre veut maintenant que nous recherchions ſi Leon IV, eſtant decedé le 17 Iuillet 855, Benoiſt III luy a ſuccedé immediatement, ou non. La grande Chronique Belgique (à l'imitation de Bernard Guido) aſſeure que apres la mort de Leon (qu'elle rapporte *au* 16 *Iuillet* un jour plustoſt qu'il ne faut) *le ſiege a vacqué ſix jours:* & cela nous meneroit *au Dimanche* 21 *Iuillet*; auquel il y auroit beaucoup plus d'apparence de remettre l'election de Benoiſt, que non pas au 24 ſuivant, choiſi (ſans aucune raiſon qui nous paroiſſe) par Ciacconus, qui n'a pas pris garde qu'il eſcheoit au Mercredy, jour peu convenable à la prattique ancienne touchant les elections & ordinations: & que les paroles d'Anaſtaſe

ſtaſe le Bibliothecaire, deſcrivant celle de Benoiſt, ſemblent y repugner, ces mots [1] *auſſi toſt apres*, ne ſe pouvans commodement entendre, *au bout de la huittaine*; comme il pretend, & encore moins *au bout de la quinzaine*, comme [2] le Cardinal Bellarmin & d'autres apres luy ſe ſont imaginez, je ne ſçay ſur quel fondement.

[1] Mox.

[2] De Rom. Pontif. lib. 3. c. 24.

Albert Abbé de Staden prend autrement ſes meſures; & neantmoins nous conduit certainement au but, diſant [3] *qu'apres la mort de Leon le Papat ceſſa deux mois, & douze jours*; qui ſe trouvent preciſement *entre le Mercredy* 17 *Iuillet* 855, auquel Leon expira, & le Dimanche 29 Septemb. ſuivant, auquel Benoiſt fut ſolemnellement inſtallé. Anaſtaſe, Luitprand, Honoré d'Auſtun, Godefroy de Viterbe, Albert de Staden, Matthieu de Weſtmonſtier, & le *Faſciculus*, nous conduiſent encore à la verité, mais par un chemin different, entant qu'ils determinent la durée du Pontificat de Benoiſt III, *à deux ans, ſix mois, & dix jours*, que nous avons preciſement entre le *Dimanche 29 Septembre* 855, jour de l'inthronization dudit Benoiſt, & le *Vendredy huictiéme Auril* 858 jour de ſon decez. Et de ce conte perſonne ne ſe trouve fort eloigné que l'Abbé d'Vrſperg,

[3] Papatus ceſſavit menſib. 2, dieb. 12.

d'Vrſperg, qui ne coupe le filé de la vie de Leon qu'à l'an 857, dans les bornes duquel il renferme entierement le Papat de Benoiſt III, luy retranchant plus de ſa juſte moitié. Car le Comte Herman (quoy qu'il le commence à l'an 856, & le finiſſe à l'an 857, & par conſequent l'eſtende à moins de deux ans entiers) ne laiſſe pas de le borner à *deux ans, ſix mois, neuf jours*; un jour de moins que les autres; & Marianus qui prend l'origine de ſa Prelature de *l'an* 857, luy accorde *deux ans, ſix mois & ſix jours*; retranchant 4 des 10 qui luy ſont deus legitimement. Tout de meſme que Florent de Worceſter, qui avoit mal commencé le compte des années de Leon IV à *l'an* 853, (celuy-là meſme auquel Marianus pretend qu'il eſt mort) revient à ſoymeſme en comptant l'eſtabliſſement de Benoiſt III dans l'an 855, & à cet égard tombe d'accord avec les autres.

Mais (pour ſerrer plus eſtroittement le nœud de la preuve, & mettre la verité au deſſus de toute contradiction) prenons les voix des auteurs tant du ſiecle de Benoiſt, que des plus voiſins. Loup Abbé de Ferrieres, felicitant Benoiſt de ſa promotion au Papat, uſe de ces termes: [1] *Du temps de voſtre devancier Leon de bienheureuſe memoire,*

[1] Epiſt. 103.

moire, ayant fait la fonction d'Ambaſſadeur à Rome, à laquelle (de par Dieu) vous preſidez; & ayant eſté benignement accueilly & traitté par le meſme Prelat; apres que la renommée a declaré que vous n'eſtes pas inferieur en religion, &c. *j'ay oſé (moy qui ſuis ſi petit) m'introduire par mes eſcrits en la connoiſſance de voſtre ſublimité.* Notez qu'il teſmoigne avoir eſcrit ſi toſt que le bruit l'a rendu certain de l'eſtabliſſement de Benoiſt, & du rapport de ſes vertus à celles de Leon; & que ſon compliment tendant à relever l'eſtat de la reputation du nouveau Pape, en le faiſant aller du pair en toutes choſes avec ſon predeceſſeur, s'il l'avoit creu ſucceſſeur de la pretendue Papeſſe, il n'auroit pas perdu l'occaſion de tirer cette rencontre à ſa loüange, & eſtendre avec pompe ſa comparaiſon dans un ſi vaſte champ; luy repreſentant que comme il avoit fait revivre en ſa perſonne les bonnes qualitez de Leon, il avoit effacé glorieuſement l'opprobre de l'Egliſe Romaine, honnie par la monſtrueuſe preſidence d'une infame garſe intruſe apres ſa mort au ſiege pontifical.

Le Pape Nicolas premier ſucceſſeur de Benoiſt III, eſcrivant le 6 Decembre 866 au Concile de Soiſſons, dit que [1] *le pontife Leon* [1] Epiſt. 46.

Leon qui connoiſſoit les deſſeins du frere Hincmar, a eſté ſouſtrait de la lumiere de ce monde, & que *Benoiſt de S. memoire, perſonnage Apoſtolique luy* [1] *ayant lors ſuccedé en l'ordre du pontificat, derechef le meſme Reverend Hincmar a preparé les armes, & s'eſt gliſſé en cachette vers ce meſme ſouverain Prelat, comme vers une perſonne qui n'avoit pas fait l'eſpreuve de ſes fineſſes: & luy a (au commencement meſme de ſa conſecration) perſuadé de confirmer le Concile qui avoit eſté autrefois aſſemblé au ſouhait d'un ſeul homme.* Ie ne fais pas force ſur ce qu'il dit que Benoiſt a *ſuccedé à Leon:* car comme S. Hierome dit de tous Eveſques (en quelque ſiecle qu'ils vivent) qu'ils ſont [2] *Succeſſeurs des Apoſtres*, & Rome appelle encore aujourd'huy le Pape qui la gouverne *Succeſſeur de S. Pierre*, martyrizé 1559 ans auparavant que Gregoire XV ait fait place à Vrbain VIII. & Guillaume Archeveſque de Tyr (pour marquer le defaut de Raoul de Damfront poſſeſſeur du Patriarchat d'Antioche depuis l'an 1132) eſcrit [3] qu'il *ſe monſtroit pluſtoſt ſucceſſeur d'Antiochus que de Pierre ou d'Ignace*, decedez (comme chacun ſçait) pluſieurs ſiecles auparavant; & ſe porte ſoy meſme pour ſucceſſeur de Guillaume, qu'il qualifie [4] expreſſement ſon predeceſſeur, encore

[1] Cum ei ſucceſſiſſet.

[2] Epiſt. 85.

[3] Lib. 14. c. 10.

[4] c. 11.

encore que Foucher, & Raoul, & Pierre, & Frederic ayent tenu le siege entre deux: on pourroit penser que Benoist troisiéme a esté *successeur de Leon* IV en la mesme façon.

Et pour la mesme raison, je m'abstiens de presser les lieux, où Nicolas (accouplant Leon avec Benoist) les appelle [1] *les devanciers*: où le Comte de Toul escrit aux Evesques de Bretagne, que Benoist a esté successeur de Leon; où Flodoard asseure [2] que *l'action du Concile* de Soissons, *addressée par Hincmar* à l'Eglise Romaine, *a esté corroborée par Benoist successeur de Leon*; où Hugues Abbé de Fleuri donne le mesme titre à Benoist: où Photius, & Stylianus, & Metrophanes, reconnoissent que Benoist a esté *apres Leon*; *& successeur apres luy au throne archisacerdotal*. Façons de parler qui se trouvent aussi imitées [3] par Nicolas Maniacutius: pource qu'encore que ces expressions se puissent & doivent (selon l'intention des auteurs qui s'en sont servis) interpreter des *successeurs immediats*; elles peuvent facilement subsister avec la presupposition de ceux qui tiennent qu'il y a eu une Papesse intruse entre deux, veu que souvent elles se trouvent appliquées à des gens qui n'ont eu la *succession*

[1] Epist. 1. 3. 10.

[2] Hist. Eccl. Rhem. lib. 3. c. 11.

[3] Post quos legimus Benedictum.

ceſſion l'un de l'autre que *mediatement*.

Ie ne puis non plus paſſer comme neceſſairement concluant, l'argument que Leo Allatius tire du livret qui avoit eſté compoſé l'an 891 contre la memoire de Photius, ſous le Papat de Formoſus, & qu'il avoit luy meſme imprudemment confondu avec l'affiche attachée l'an 869 au porche de la grande Egliſe de Conſtantinople, par les Legats de Rome, & des Sieges d'Orient, contre le meſme Photius. car encore que ce livret ayant compté 45 *ans* entre le commencement de Leon IV en 847, & l'entrée de Formoſus au Pontificat l'an 891; & partagé ces 45 *ans* entre 9 *Papes*, qu'il deſigne par leurs noms propres, à ſçavoir Leon IV, Benoiſt III, Nicolas I, Adrian II, Iean VIII, Marin I, Adrian III, Eſtienne V, & Formoſe: face une ſeconde diviſion des meſmes 45 *ans* en 2 parties, l'une *d'onze ans*, durant leſquels Photius ſeculier a eſté anathematizé avec Gregoire de Syracuſe par Leon, Benoiſt & Nicolas; & l'autre de *trente quatre*, durant leſquels le meſme desja promeu au Patriarchat, a eſté fulminé de nouveau par Nicolas & ſes ſucceſſeurs juſques à Formoſe; & par ces partitions (meſurant l'eſpace metoyen entre Sergius & Nicolas

las à la durée *d'onze ans*, qui appartiennent à Leon, Benoiſt, & audit Nicolas) il ſemble exclurre neceſſairement la pretendue Papeſſe, que l'on a placée depuis entre Leon & Benoiſt; neantmoins il ne la peut exclurre en cas que l'on vueille donner lieu à l'hypotheſe de ceux qui luy ont deſtiné rang entre les Papes; pource que (convenant des onze ans entre Leon & Nicolas) ils en laiſſent moindre part à Leon & Benoiſt, pour faire reſerve à laditte Papeſſe de celle qu'ils luy ont aſſignée. Ce qu'elle n'eſt pas comptée entre les 9 *Papes*, qui ont tenu le ſiege depuis l'an 847 juſques au 891 eſtant pris preciſement, ne les bleſſe pas, attendu qu'ils reconnoiſſent qu'elle n'a eu que l'apparence de Pape, & que (bien loin de l'avoir eſté en effect) elle n'a peu paſſer que pour *Papeſſe*. Et ce qu'il n'eſt fait aucune memoire d'excommunication lancée par elle contre Photius, ne peut eſtre allegué tout ſeul & à part à leur prejudice; pource qu'ayant poſé (de la part de ceux qui l'ont reconnue) qu'elle a fulminé Photius à l'exemple de Leon, ils auroyent à repartir, que les Grecs adverſaires de ce Prelat, n'euſſent pas eu raiſon de faire miſe d'un acte attenté contre luy, nul de tout droit; la puiſſance des

clefs n'eſtant pas un heritage qui doive tomber en quenouille, de meſme que les Romains n'euſſent pas eu ſujet de ſe plaindre de leur omiſſion, que perſonne de leur corps n'euſt peu obſerver, ſinon en renouvellant odieuſement la memoire de l'opprobre de leur ſiege, & les mettant tous au rang de ceux auſquels S. Paul reprochoit [1] que *leur gloire eſtoit en leur honte.*

[1] Phil. 3. 19.

Auſſi Allatius ſe rend ridicule, quand (apres avoir remarqué que l'Empereur Michel inſultant ſur la diſgrace de Theodora ſa mere, qu'il avoit depoſſedée l'an 855 au bout de 14 ans de gouvernement, tiroit de la vanité de ſes ordures; & diſoit de ſon bouffon; *Theophile m'a eſté fait Patriarche, & Photius à Ceſar, & Ignace aux Chreſtiens)* il s'imagine que (ſi la Papeſſe euſt jamais occupé le ſiege Romain) ce Prince desbordé & profane euſt peu adjouſter à ſa raillerie, *& Ieanne aux Romains.* Car quiconque voudra ſouſtenir le conte de cette Ieanne, aura moyen de fermer la bouche à ce dernier impugnateur par deux reparties, contraires de vray entr'elles, mais toutes deux cependant, deſtructives à divers egards, de ſon imagination. La premiere, que Michel a donné en effect

à Rome

à Rome l'atteinte que l'on luy attribue, & que le Pape Nicolas s'en eſt plaint, lors qu'il a reſpondu à ce jeune inſolent, [1] qu'il avoit *commencé ſa lettre par injures & convices*, & *parlé injurieuſement de l'Egliſe Romaine*, & *eſcrit au des-avantage des Prelats du ſiege Apoſtolique*; & lors qu'il a remonſtre à l'Archeveſque Hincmar, que le meſme Prince luy avoit [2] *addreſſé Michel ſon premier port'eſpée avec une epiſtre pleine d'injures*. En effect qui empeſchera les advocats de la pretendue Ieanne, d'appliquer *les injures & detractions*, dont Nicolas a fait plainte ſans les exprimer, aux reproches que Michel avoit deſgorgées, luy ramentevant (ſelon eux) l'intruſion de cette miſerable au ſiege Papal? La ſeconde, incompatible avec la premiere, mais tres peremptoire, que Photius ayant eſté elevé au [3] Patriarchat par le Ceſar Bardas, le 25 Decembre 858 ſeulement, c'eſt à dire le 9 mois de la premiere année de Nicolas, & le 6 au plus de la douzieſme d'Ignace, des-throné à l'occaſion de Bardas, qui n'a eſté ſalué Curopalate, & enfin Ceſar [4], qu'apres le ſecond Concile aſſemblé contre Ignace dans l'Egliſe des S. Apoſtres à Conſtantinople, au commencement de l'an 861; voire apres le retour des Legats

[1] Epiſt. 8.

[2] Epiſt. 70.

[3] *Onze ans apres ſa premiere excommunication comme il a eſté dit.*

[4] Vide vitam Ignatii.

de Rome, & le bruſlement de S. Sophie, l'an 862, de meſme que Theophile n'a porté le titre de Patriarche des bouffons que ſous le Ceſareat de Bardas : Michel n'euſt peu pour lors dire en verité, que *Ieanne eſtoit le Patriarche des Romains, tout ainſi que Photius eſtoit celuy de Bardas.* Veu que (ſelon la preſuppoſition de ceux qui tiennent qu'elle a eſté) elle eſtoit decedée des l'an 856, trois ans & plus devant l'intruſion de Photius, & ſix devant le Ceſareat de Bardas. Et notez que voilà juſques où a peu porter la ſuffiſance d'Allatius, le dernier de tous ceux qui ont diſputé contre la Papeſſe pour Rome, & dans Rome meſmes.

Ie ne veux en fin conſiderer que comme preuves ſubſidiaires, mais tres-foibles employées ſeparement, les Catalogues que Hugues de Fleury, Honoré d'Auſtun & autres ont dreſſez des Papes, faiſant ſuivre Benoiſt III immediatement apres Leon IV, & deſignant l'un & l'autre par des marques de nombres differentes, comme 100, & 101 *apres S. Pierre*, ſans laiſſer entre deux aucune place pour la Papeſſe; d'autant que Marianus qui l'a fait le premier monter ſur le theatre, employe les meſmes notes numerales à ſon excluſion : que ceux qui ont

embraſſé

embraſſé ſon advis, proteſtent hautement que *le nom de Ieanne ne fait point de nombre*; & qu'en effect ayant eſté (comme l'on pretend) *Papeſſe*, & non *Pape*; elle n'a ni peu, ni deu tenir de rang dans le Catalogue des Papes, pour en allonger la liſte. Voila pourquoy je m'eſtonne que le Cardinal Baronius, & Poſſevin, perſonnages doctes, & de profonde lecture, ayent fait ſi grande eſtime de *l'erreur populaire* publié ſous le nom du S^r. de Remond, où rien de plus fort n'eſt mis en avant : & les choſes qui euſſent merité plus de conſideration, ont eſté ou entierement omiſes, ou rameneües ſeulement en gros, & comme ſi l'auteur s'eſtoit propoſé ſimplement de les enveloper dans la foule de quantité de penſées, ou ſuperflues, ou mal convenables à celuy qui a voulu s'en dire le pere.

Mais je fonde ma preuve, 1. ſur ce que le Pape Nicolas I dit [1] *qu'alors que Leon a eſté retiré de la lumiere* de ce monde, *Benoiſt luy a ſuccedé* : & Ado, que [2] *Leon mourant*, *Benoiſt a eſté ſubſtitué*. Et la Chronique de S. Bertin ſur l'an 855, que *Leon Prelat du ſiege Apoſtolique eſt decedé, & Benoiſt luy a ſuccedé*; & Herman de meſme apres Anaſtaſe le Bibliothecaire, en la vie de Nicolas I, *Leon eſtant defunt*.

[1] Leo ab hac luce ſubtractus eſt, cumque ei ſucceſſiſſet, &c.
[2] Quo obeunte.

2. Sur ce que le meſme Herman, & l'Abbé d'Vrſperg, & Matthieu de Weſtmonſtier, aſſeurent que Benoiſt a eſté aſſis la meſme année en laquelle Leon eſt decedé, voire qu'Herman (en l'edition de 1613 à Francfort) parle de l'eſtabliſſement de Benoiſt, avant que rien dire de la mort de Leon. Car voici ſes paroles ſur l'année 856 de noſtre Seigneur, *Benoiſt* III *Pape* 106 *durant* 2 *ans*, 6 *mois*, & 9 *jours*; *Leon Pape*, *Trogo*, & *Rabanus*, & *la Reine Hiuidgard moururent*. Car comme il eſt impoſſible que ces paroles ſoient vrayes, *Leon mourant Benoiſt a eſté ſubſtitué*, ſi Ieanne a eſté entre deux; ou que celles cy ſubſiſtent, *lors que Leon a eſté ſouſtrait de la lumiere*, *Benoiſt luy a ſuccedé*, ſi (Ieanne ayant eſté lors ſubrogée) Benoiſt n'a pris la place que *deux ans*, *cinq mois*, & *quatre jours apres*. Il y a encore moins d'apparence que Benoiſt ayt eſté aſſis la meſme année, en laquelle Leon eſt mort, s'il n'a pas eſté ſon ſucceſſeur immediat; & s'il a fallu qu'auparavant Ieanne ayt tenu le ſiege 2 *ans*, 5 *mois*, & 4 *jours*, comme Marianus a poſé. Ie ſçay bien qu'il y a de la confuſion dans le diſcours d'Herman, veu que Leon eſt decedé le 17 Iuillet 855, & Trogo ou Dreux de Metz le 8 Novembre ſuivant, & Rabanus le 4 Fevrier

vrier 856, quoy que c'en ſoit moins de 7 mois de temps apres les autres. Mais cela n'altere en rien la force de la preuve, qui date l'eſtabliſſement de Benoiſt, de l'année meſme en laquelle Leon eſt mort.

3. Ie preſſe cette clauſe de l'Epiſtre de Nicolas au Concile de Soiſſons, *Hincmar a perſuadé à Benoiſt au commencement meſme de ſa conſecration de confirmer le Concile*, où ſon titre Archiepiſcopal luy avoit eſté affermi. Car par la reſponſe d'Hincmar à Nicolas, il conſte que cette confirmation s'eſt faitte l'année meſme de la mort de Leon. *Avec cette lettre* (dit il) [1] *& avec la legation de l'Empereur* (Lothaire) *avec lettres dont j'ay une copie, touchant la demande des Eveſques & mes autres demandes, j'ay addreſſé par le ſuſdit venerable Eveſque* [Pierre d'Arezzo] *mes meſſagers à Rome,* [2] *auſquels en chemin vint nouvelle de la mort du Pape Leon. Or arrivans à Rome avec lesdites lettres, & leſdits Eveſques* (Pierre [3] de Spoleto, & Pierre d'Arezzo) *intervenans; Monſieur Benoiſt de nom, & de grace, (ce que vous m'eſtes) m'a addreſſé de là ſon privilege.* Voila donc les meſſagers d'Hincmar envoyez du vivant de Lothaire, decedé le 29 Septembre 855; & avant que la France euſt reçeu aucun advis de la mort de Leon, arrivée

[1] Epiſt. 2. ad Nicol.

[2] Quibus in via nuntius venit de obitu Papæ Leonis: pervenientes autem Romam &c. Benedictus (mihi quod eſtis) privilegium inde direxit.

[3] *Ces deux Eveſques ont aſſiſté au Concile tenu à Rome le 8 Decemb.* 853.

le 17 Iuillet precedent. Entre Rheims & Rome (diſtans au plus de 300 lieues, quelque chemin que l'on prene) ces meſmes meſſagers apprenent que celuy vers lequel ils avoient eſté depeſchez eſtoit hors du monde ; & neantmoins pourſuivent leur voyage, à leur arrivée dans Rome, ils trouvent Benoiſt III eſtabli. Dira t'on (pour conſerver l'honneur de la fable) qu'ils ſe ſont promenez deçà & delà les Alpes 2 ans & demi, attendant que le terme de Ieanne intruſe (comme on pretend) en la place de Leon, ait eſté expiré? la courſe auroit eſté belle, mais un peu longue.

4. I'inſiſte ſur les paroles d'Anaſtaſe qui ſont formelles. *Lors* (dit il) [1] *que le Prelat Leon ſouſtrait de cette lumiere fut* [2] *abbatu, incontinent tout le Clergé de ce ſiege Romain protegé, & tous les principaux, & tout le Senat, & le peuple s'aſſemblerent, & d'un effort* [3] *publierent Pape Benoiſt, le Clergé & tous les principaux compoſans le decret, le fortifierent de leurs ſignatures propres ; & (comme l'ancienne couſtume requiert) l'envoyerent aux tres-invincibles Auguſtes Lothaire & Louys.* Autant en dit Luitprand en propres termes. Meſmes Sigebert en convient, qui eſcrit treſveritablement (quoy que hors de ſon lieu à ſçavoir ſur l'année 854) *Benoiſt preſide le cent*

[1] Vbi mox.
[2] Le 17 Iuillet.
[3] Le Vendredy 19, ou le Dimanche 21 Iuillet 855.

le cent deuxiéme ſur l'Egliſe Romaine. Cettuy-cy ayant eſté deposé par la conſpiration des malins, Anaſtaſe envahit la Prelature. Mais Anaſtaſe ayant eſté mis bas par les legats de l'Empereur Lothaire, & pouſſé en priſon, Benoiſt fut honorablement remis en ſa place. Lothaire vivoit donc encore, & puis qu'il eſt (comme nous avons demonſtré) decedé le Dimanche 29 Septemb. 855; il faut de toute neceſſité que ce grabuge ſoit arrivé dans le 3 mois d'apres la mort de Leon.

Tirons donc (hardiment & ſans crainte de nous meſprendre) le detail de tout le ſchiſme, du diſcours d'Anaſtaſe le Bibliothecaire qui le repreſente exactement, & juſques à la remarque des plus menües particularitez. Nicolas [1] Eveſque d'Alagna, & Mercure maiſtre de la gendarmerie, deputez des Romains vers les Empereurs Lothaire & Louys, s'abouchent en chemin avec Arſenius [2] Eveſque d'Agobio; & braſſent de faire depoſer Benoiſt, & ſubroger en ſon lieu ce meſme Anaſtaſe preſtre Cardinal du titre de S. Marcel, qui avoit (comme deſerteur de ſon miniſtere) eſté depoſé par Leon IV, & ſon Concile aſſemblé dans Rome le 8 Decemb. 853; c'eſt à dire au meſme temps auquel Marianus veut que

[1] *Ce Nicolas a eſté l'un des 67 Eveſques aſſiſtans au Concile de Rome, le huitiéme Decembre 853.*

[2] *Succeſſeur de Iean qui s'eſtoit trouvé audit Concile.*

que ſa Ieanne ayt commencé de tenir le ſiege. Apres voyant que les Commiſſaires de l'Empereur Louys avoient ordre exprez de ſe rendre à Rome, ils donnent advis aux Romains, d'envoyer au devant ; & les Romains depeſchent Radoald [1] & Agathon Eveſques de Porto & de Todi, qui s'avancent juſques à Horta à 40 milles de Rome, prennent le party d'Anaſtaſe contre Benoiſt ; font empriſonner [2] George & Majo Eveſques de Bomarzo & de Piperno ; mandent le peuple pour le faire acheminer juſques au delà de Ponte Mole ; & font (apres leur arrivée) arreſter Adrian, [3] Gratian, & Theodore, du corps de la ville, & du Clergé Romain. Anaſtaſe de ſon coſté porté par eux (s'eſtant violemment ſaiſi du Palais Patriarchal de Latran) commande à [4] Romain, Eveſque de Bagnarea, de poſſeder Benoiſt, qu'il donne (le Samedy 21 Septembre) en garde à Iean & à Adrian, depoſez quelque temps auparavant du Preſbyterat par Leon IV : le Lundy ſuivant 23 du meſme mois, toute la faction s'aſſemble dans la paroiſſe dite *Emiliane*, où ſe trouvent les Commiſſaires Imperiaux, qui ne prennent nullement en paye ce que les

[1] *Ils ont tous 2 aſſiſté au meſme Concile, & Radoald (envoyé depuis, a ſçavoir l'an 860, Legat a Conſtantinople avec Zacharie d'Alagna ſucceſſeur de Nicolas) ayant paſſé ſa commiſſion l'an 861, fut deposé par Nicolas I l'an 862, apres ſon retour.*

[2] *Ceux cy ont auſſi eſté l'an 853 au Concile de Rome.*

[3] *Adrian ſecond Clerc de l'Egliſe Romaine avoit eſté deputé par Benoiſt avec le Duc Gregoire ; de Gratian ſuperintendant du palais, parle la vie de Leon IV : Theodore eſtoit Concierge.*

[4] *Romain avoit ſuccedé à Leon, l'un des 67 Eveſques du Concile 853.*

les Eveſques d'Oſtia [1] & d'Albano alleguent pour leur deſcharge. Le Mardy 24 tout le peuple aſſemblé dans la Baſilique Conſtantienne, qui eſt la Cathedrale de Rome, demande le reſtabliſſement de Benoiſt avec un ſi grand conſentement, & forte inſtance, que les Deputez de l'Empereur Louys acquieſcent, & chaſſent Anaſtaſe l'Antipape du Patriarchat. En ſuitte de quoy, un juſne de trois jours ayant eſté indit en la Baſilique intitulée *ad præſepe*, maintenant *S. Marie Majour*, pour les Mercredy, Ieudy, & Vendredy 25, 26, & 27 Septembre, le Samedy 28, tous d'un accord ramenent Benoiſt au Patriarchat de Latran; & *le Dimanche* 29, qui eſtoit (ſelon Regino, & les autres cottez cy deſſus) le jour propre de la mort de l'Empereur Lothaire, ou ſelon la Chronique de S. Bertin, le lendemain: à cauſe de quoy Ado qui dit que *Leon mourant*, *Benoiſt fut ſubſtitué*, adjouſte, [2] *toutesfois (Lothaire eſtant desja defunct)* [3] *des la pointe du jour*, le conduiſent en l'Egliſe de S. Pierre, là où il eſt ſacré.

[1] *A ſçavoir Megiſtus & Petronacius qui eſtoyent du nombre de ces 67. Megiſtus fit l'an 857 l'expedition de la Charte accordée par Benoiſt au monaſtere de S. Denys.*

[2] Iam tamen defuncto Lothario.

[3] Dominico die diluculo.

Qui jamais ouït d'hiſtoire plus circonſtanciée, & de circonſtances plus infaillibles, veu que les lieux, & les perſonnes, & les temps, & les caracteres des jours, & les momens meſmes ſont rapportez ſi diſtin-

diſtinctement, qu'il ne ſe peut rien a monde de plus exprez? Pourroit il bie venir en l'eſprit d'aucun de garder encor le moindre ombrage contre ce recit, apre avoir attentivement conſideré qu'il eſ confirmé au fonds par le Concile Romai de l'an 853, par Nicolas I, par Ado, pa Hincmar, par les Annales de S. Bertin, pa Luitprand, & par Sigebert; c'eſt à dire pa l'un des auteurs auſquels on attribue la principale defence du Roman de la Papeſſe? Voilà donc Benoiſt III (apres une traverſe d'environ ſix ſemaines) en poſſeſſion paiſible du ſiege de Leon IV, dés le Dimanche 29 Septembre 855: & preſques en meſme temps il confirme le Decret du Concile de Soiſſons, touchant l'eſtabliſſement d'Hincmar en l'Archeveſché de Rheims, par une lettre qui ſe trouve en ſon entier juſqu'aujourd'huy. Quelques 3 mois apres un grand desbordement du Tibre ſe fait dans Rome, principalement le 6 *Ianvier* 856, & Anaſtaſe le Bibliothecaire aſſeure qu'il arriva *dans le cinquieſme mois d'apres la conſecration de Benoiſt*, pource que ſon Pontificat avoit entamé les mois de Septembre & Ianvier, & occupé les trois autres interjacens, entierement. En la meſme année 856 Benoiſt s'employe à l'affer-

l'affermiſſement de la paix entre l'Empereur Louys II, Lothaire Roy de Lorraine, & Charles Roy de Provence, enfans de l'Empereur Lothaire; & de cela il nous donne luy meſme le certificat en ſa 2 epiſtre, eſcrite au ſujet du Comte Hubert Abbé de Luxueil frere de Thietberge femme du Roy Lothaire. *L'onziéme May de la* 8 *année* [1] *du Conſulat de l'Empereur Louys*, & *durant l'indiction* 5, (c'eſt à dire l'an 857) il ottroye & fait par Megiſtus Eveſque d'Oſtia (mentionné au Concile tenu le 8 Decemb. 853 à Rome, par Leon IV) expedier au monaſtere de S. Denys, ſa charte inſerée tout du long par F. Iacques Doublet en ſon *hiſtoire de S. Denys*. En fin (decedant le Vendredy 8 Auril 858) il laiſſe ſa place à Nicolas I, ſacré le Dimanche 24 du meſme mois.

[1] *Louys avoit eſté couronné Empereur l'an 849, & fut Conſul l'an 850.*

En quelle cachette nous pourra t'on dire qu'ayent eſté lors, & le titre, & le ſiege, & la puiſſance de la pretendue Papeſſe? & nous obligera t'on (pour l'apprendre au vray) à prendre langue de Godefroy de Viterbe eſcrivain poſterieur de 328 ans, comme ayant eſcrit l'an 1186; & avec tant d'eſtourdiſſement d'eſprit, qu'il n'a point fait de ſcrupule de ſe charger de deux Papes imaginaires, à ſçavoir

voir Paul & Eſtienne, qu'il place (de ſon autorité) entre Benoiſt & Nicolas, avec un partage ſi liberal, que le premier a pour ſon aſſignat, 10 *ans & 2 mois* de ſiege : & le deuxiéme (apres un interregne d'un an) *quatre ans* prefix ; afin que Nicolas I & les autres ſuivans ayent le plaiſir de faire une reculée de 15 ans. Ou voudra t'on nous donner pour tablature d'hiſtoire, les caprices de la *Compilation Chronologique*, qui copie ce que Godefroy a reſvé touchant ſon Paul, & la durée de ſon Pontificat pretendu ; nonobſtant que d'une part elle ayt fait monter Benoiſt III ſur le ſiege l'an 856, avec aſſeurance de *deux ans* de ſeance, qui euſſent deu expirer, ſoit avec l'an 857, ſoit au commencement de l'an 858 ; & de l'autre, commencé le Papat de Nicolas I à l'an 860 ; de meſme que ſi (pour ruiner de ſa main propre ſes propres ſuppoſitions) elle ſe fuſt obligée à eſcrire ſur les *dix années* de Paul, *pour neant ?*

Iuſqu'icy nous avons donné la preuve directe de la verité du fait qui eſtoit en queſtion ; eſtimant qu'il n'euſt pas eſté à propos de monſtrer d'abord, que nous pouvions à bon droit trouver à redire au diſcours de Marianus, & que ſi nous euſſions penſé, ou en demeurer là, ou commencer

mencer par là ; nous euſſions aiſement induit ceux qui ſe tiennent à ſon rapport, à nous oppoſer, qu'il ſera, & a tousjours eſté, trop plus aiſé d'alleguer mille inconveniens, que de bien reſoudre une ſeule difficulté. Mais apres avoir entierement levé celle que l'on nous pouvoit faire en ſa faveur, & demonſtré à l'œil ce que nous avions entrepris de verifier, il eſt juſte que nous donnions un trait de plume à l'examen de ſon Roman, & rendions palpable à ceux qui veulent prendre pied ſur un ſi mauvais fonds, qu'il leur en laiſſe fort peu de moyen.

Sur l'année 844 de noſtre Seigneur, qui eſtoit (ſelon ſon compte) la quatrieſme année de l'Empereur Lothaire, il fait cette remarque : *Sergius Pape* 101 *apres S. Pierre a tenu le ſiege* 3 *ans* : & ſur la 847 qui eſtoit la troiſiéme de Lothaire, cette autre : *Otgier Archeveſque de Mayence meurt, Rabanus Abbé de Fulde luy ſucceda. Hattho eſt fait Abbé ; Sergius Pape mourut, & à cettuy-cy Leon ſucceda durant* 8 *ans.* On pourroit preſumer qu'il s'eſt contenté des nombres ronds ſans s'engager à faire des menues remarques, des mois & jours que Sergius II & Leon IV ont veſcu par deſſus les années qu'il leur aſſigne ; le pre-

mier ayant eſté Pape, *trois ans, un mois, & deux jours*, depuis le Dimanche 10 Febvrier 844, juſques au Mardy 12 Auril 847: & le ſecond ayant tenu le ſiege apres luy, 8 *ans*, 3 *mois*, & 5 *jours*, commençans au Mardy 12 Auril 847, & finiſſans au Mercredy 17 Iuillet 855. Mais ſi telle avoit eſté ſa penſée, comment luy ſeroit il arrivé de compter ſi preciſement les mois & les jours, tant de ſa Ieanne, que des antecedens, comme Eſtienne II, Leon III, Eſtienne IV, Eugene &c. & des ſuivans comme Benoiſt III, & Nicolas I? Il y a donc grande apparence, qu'il a creu devoir couper le Papat de Leon IV au bout des 8 *années* preciſement; & je veux (pour m'accommoder à ſon compte) preſuppoſer qu'il ne les a pas paſſées d'un moment: mais cela meſme eſtant pris pour un fondement arreſté, qui ne void que la 8 des années commencées ſoit au Mardy 12 Auril 847, comme la verité requiert, ſoit au Ieudy 10 Febvrier de la meſme année ſelon que Marianus adjuſte ſon calcul, ſe devoit terminer à pareils jours dans l'an 855? & partant qu'il avoit la berluë quand ſur l'an 853, qui eſtoit le 13 de Lothaire, & le 7 de Leon IV, il a eſcrit *le Pape Leon mourut le 1 Aouſt. A cettuicy ſucceda Ieanne fem-*

ne femme, 2 ans, 5 mois, & 4 jours? Certes il ne peut nullement eſtre vray (ſelon ſon hypotheſe propre) que le Pape Leon ſoit *mort au 1 Aouſt*, s'il a tenu le ſiege 8 *ans* prefix à commencer du 10 Febvrier; ni que (s'il eſt *mort le 1 Aouſt*) il ayt peu poſſeder le Papat 8 *ans* preciſement; ni en fin que (s'il eſt mort dans l'an 853) il ayt ſeulement entamé ſa *huitiéme année*, qui ne devoit commencer qu'en Fevrier, ou en Auril de l'an 854; & quand on aura voulu prendre les jets pour appurer le compte de ſa vie, on trouvera que le 1 *Aouſt* 853 eſtoit encore du 4 mois de ſa 7 année. D'ailleurs qu'il ſoit impoſſible de rapporter ſa mort au 1 *Aouſt* 853; appert, parce que plus de 4 mois apres il aſſembla dans Rome un Concile de 67 Eveſques, où furent dreſſez 42 Canons, dont le ſommaire a eſté inſeré par Luitprand dans ſon recueil de la vie des Papes; & Anaſtaſe preſtre Cardinal du titre de S. Marcel deſerteur de ſa charge, depoſé par ſentence, qui ſe trouve dans les Tomes des Conciles ſous ce titre, *Regnans nos Seigneurs treſpieux, perpetuels Auguſtes, Lothaire couronné de Dieu, pacifique & grand Empereur en ſa 37 année, & Louys couronné de Dieu ſon fils nouvel Empereur en ſa 5 année, au mois de*

Lothaire fut aſſocié à l'empire par Louys le debonnaire ſon pere l'an 817, comme remarque Eginhard: Et Louys ſon fils par luy meſme l'an 849

Decembre, *au* 8 *jour*, *indiction ſeconde* commençant *en la cité neuve dont le nom eſt Leonienne*, c'eſt à dire (ſelon le langage d'à preſent) *le Bourg S. Pierre*. *L'an* 8 *de ſon Pontificat*, *indiction* 2 courant, c'eſt à dire l'an 854 qui devoit (ſelon le compte de Marianus) commencer la ſeconde année de ſa Papeſſe, Leon (comme remarque Anaſtaſe) baſtit la ville de Leopoli à 12 milles de *Cività Vecchia di Cincelle*. Et qu'il ayt prolongé ſa vie juſques dans la neufviéme année de ſon Pontificat, qui ſe commencoit au 12 d'Auril 855; le meſme Anaſtaſe le certifie, lors qu'il raconte que Daniel *maiſtre de la milice* accuſa le Pape de trahiſon avec Gratian auſſi *maiſtre de la milice*, *& ſuperintendant de la ville & du Palais*, & autres Romains: ce qui donna occaſion à l'Empereur Louys de ſe tranſporter en perſonne ſur les lieux pour ouïr les juſtifications des accuſez, apres leſquelles il ſe retira, & *non beaucoup de jours apres le Pape s'endormit au Seigneur le* 17 *Iuillet*.

Par ce moyen il eſt evident, qu'en depit de l'Arithmetique de Marianus, il eſt abſolument neceſſaire que tout le temps qu'il a aſſigné à ſa Ieanne, s'eclipſe des années 853 & 854. Poſons toutesfois (pour complaire à ceux qui ont un fort prejugé en fa-

en faveur de ſa ſuffiſance & bonne foy) que la ditte Ieanne ayt (comme il ſuppoſe) pris la place de Leon, entre *le* 1 *Aouſt*, & la fin de l'année 853 : puis qu'il ne luy accorde que 2 *ans*, 5 *mois*, & 4 *jours* de ſiege, ne s'oblige t'il pas à luy faire prendre congé de la compagnie des le commencement de l'an 856 ; & dire qu'il y ayt eu depuis la mort de Leon un interregne de *cinq mois* entiers, choſe non ſeulement inouïe, mais diametralement contraire au ſentiment de tous les auteurs qui ont eſcrit, avec quelque lumiere de raiſon, touchant la vie tant de ce Pape que de ſes ſucceſſeurs? De quoy s'eſt donc adviſé Marianus, lors qu'il a remis le Pape Benoiſt III à l'an 857? avoit il encor à feindre un ſecond interregne de *ſix mois*, & par delà, apres la mort de la pretendue Papeſſe, pour donner à Rome un entier loiſir d'en porter le dueil? Et cela meſme n'eſt il pas totalement incompatible avec les depoſitions d'Ado, Nicolas I, Hincmar, Anaſtaſe, Luitprand, & Sigebert, atteſtans que Benoiſt eſt entré en charge au meſme temps que l'Empereur Lothaire eſt mort ; c'eſt à dire l'an 855 ?

Il adjouſte apres Regino ſur l'an 855, qui eſtoit le 15 & dernier de Lothaire:

Lothaire l'Empereur ayant convoqué les premiers du royaume, a diviſé l'empire entre ſes fils; & baillé l'Italie à Louys, & l'a fait appeller de ſon nom Empereur. A Lothaire il a concedé le Royaume qui eſt appellé de ſon nom. Mais à Charles le plus jeune d'entr'eux il a recommandé la Provence. Ayant fait cette diſpoſition, il a laiſsé le ſiecle, & eſt venu au monaſtere de Prom, & la meſme année eſt mort le 29 Septembre, apres qu'il a pris l'habit de la ſainte converſation des Moines. Ie demeure d'accord du partage fait par Lothaire entre ſes enfans, de ſa recluſion à Prom, & de ſon treſpas qui a ſuivi incontinent apres. Mais je ſouſtiens qu'auparavant ſa mort Benoiſt III avoit eſté elevé en la place de Leon IV par les Romains; puis que *le Decret* de ſon election avoit eſté *envoyé à Lothaire*, comme Anaſtaſe & Luitprand remarquent ſpecifiquement: que les *meſſagers d'Hincmar*, qui s'acheminoient à Rome avec les Ambaſſadeurs du meſme Lothaire, y trouverent à leur arrivée Benoiſt ſeant en la place de Leon: & que les Ambaſſadeurs de Lothaire *depoſſederent*, voire *conſtituerent priſonnier* Anaſtaſe Antipape, & *reſtablirent Benoiſt*, comme obſerve Sigebert. Ie dis de plus, que Marianus ſe meſprend avec Regino, quand il eſtime

La Chronique de S. Bertin cotte ſur l'an 855, qu'ayant pris l'habit de Moine il mourut 6 jours apres, le 4 des Kalend. d'Octobre, *aſſignant ſa mort au Samedy 28 Sept. & ſa profeſſion au Lundy precedent.*

eſtime que *l'Italie* & le *titre imperial*, ont eſté conferez à Louys fils aiſné de Lothaire à l'heure du partage, & en vertu d'iceluy ſeulement. Car par le recit d'Ado auteur contemporain & ſubjet de Lothaire, il conſte que ce Prince *envoya* à Rome *ſon fils Louys, qu'il avoit fait Roy d'Italie, afin* [1] *qu'il receuſt le nom d'Empereur par l'intervention de Dreux Eveſque de Metz ſon oncle*; que *Sergius des lors Pape, l'a couronné & qu'il fut ſalué Empereur & Auguſte, tout le peuple faiſant des acclamations*; & Anaſtaſe en la vie de Sergius, nous advertit que le voyage de Louys & de Dreux ſon grand oncle ſe fit en Fevrier 844; & par conſequent que Louys avoit eſté honoré du titre Royal par ſon Pere, des le commencement de l'année, ou auparavant: Meſme (corrigeant tresjuſtement Ado) il aſſeure que Sergius *oignit* Louys, *le couronna & l'eſtablit pour Roy ſur les Lombards*; mais refuſa de *luy preſter ſerment*, qui eſtoit en effect luy denier le nom & la puiſſance Imperiale, dont il fut inveſti par Leon IV l'an 849, comme ainſi ſoit que le titre du Concile de Pavie porte, [2] qu'il a eſté aſſemblé *l'an 851 de l'incarnation, & le 35 de Lothaire, & Louys treſpieux Auguſtes*; que le Concile aſſemblé à Rome le 8 Decembre 853

[1] *Sigebert ſur l'an 855, confirme cela, diſant,* Louys fils de Lothaire, oint autresfois pour Roy par le Pape Sergius, gouverne l'empire 21 an. *à ſçavoir, depuis la mort du pere & ſeul.*

[2] *De là appert combien ceux là ſont ridicules, qui tiennent qu'il a eſté couronné par la pretendue Papeſſe venue (ſelon leur compte propre) 4 ans apres.*

compte lors la 5 *année de l'Empire* de Louys, & que le ſecond Concile de Pavie ſe trouve aſſemblé *l'an du Seigneur* 854, *le* 6 *de l'Empereur Louys en l'indiction* 2 De façon qu'il eſt abſolument impoſſible que Marianus contredit par tant de documens authentiques ne ſe ſoit point trompé, & de là meſme doit eſtre corrigée la Chronique de S. Bertin, qui faiſant un meſcompte d'un an cotte ſur l'année 850, que *Lothaire envoya ſon fils Louys à Rome, qui fut receu honorablement par le Pape Leon, & oint Empereur.*

Sur l'an 857, qui eſtoit le 3 du jeune Lothaire, Marianus fait cette remarque, *Benoiſt* 103 *Pape apres Pierre a eſté aſſis deux ans, ſix mois, & ſix jours*; & j'ay desja demonſtré que tresmal à propos il recule de 15 mois & plus, ce Prelat qui avoit eſté eſtabli ſolennellement le Dimanche 29 Septembre 855. Poſons toutesfois qu'il faille commencer ſon eſtabliſſement du 1 Ianvier 857: s'il a (comme Marianus preſuppoſe) tenu le ſiege 2 *ans*, 6 *mois*, & 6 *jours*, ſa mort ſera neceſſairement arrivée le 6 Iuin 859. A quel propos donc releguer le Pape Nicolas I ſon ſucceſſeur à l'an 860? Marianus penſoit il qu'il y euſt eu du crime à ne pas feindre des longs interregnes

apres

apres la mort de chaque Pape ? Mais la verité eſt, qu'apres le treſpas de Benoiſt arrivé le Vendredy 8 Auril 858, le ſiege n'a preſque point vaqué, Nicolas ayant (comme remarque Anaſtaſe) eſté ſacré le Dimanche 24 du meſme mois ; & Marianus nous en donne, quand il inſinue couvertement une vacation de 5 mois & 24 jours au moins.

Sur l'année 860, qui eſtoit la 5 du jeune Lothaire il dit, *Nicolas* 104 *apres Pierre a eſté aſſis* 8 *ans, & 6 jours.* En quoy il ſe trompe lourdement, avec la *Compilation Chronologique*, qui commence le Papat de Nicolas à l'an 860, le termine à l'an 870; & luy aſſigne la durée de 10 *ans & 1 mois,* & Godefroy de Viterbe qui (pour faire place à Paul & Eſtienne Papes imaginaires, qu'il introduit entre Benoiſt & Nicolas) recule le Pontificat de ce dernier de 15 ans. Nicolas a donc tenu le ſiege depuis le Dimanche 24 Auril 858, juſques au 13 Novembre 867, *neuf ans, ſix mois, & 20 jours* durant. Ce qui eſt atteſté par Anaſtaſe le Bibliothecaire, Luitprand, les Annales de S. Bertin & de Fulde, Herman, Honoré d'Auſtun, Florent de Worceſter, l'Abbé d'Vrſperg, Matthieu de Weſtmonſtier &c. Mais poſons (pour gratifier Marianus) qu'il n'a eſté inſtallé

au ſiege que l'an 860, & n'y eſt demeuré que 8 *ans & 9 jours*; à ce compte il ſera neceſſairement decedé dans l'an 868, & Marianus datant ſa mort de l'an 869 nous aura entretenu de ſes reſveries. Car quand (pour allonger de pres d'un an l'interregne qu'il a feint entre Benoiſt & Nicolas) il n'auroit pas trouvé bon de commencer le Papat du dernier avant la fin de Decemb. en 860, encor auroit il eu de la peine à conduire ſa vie juſques à l'entrée de l'an 869.

Or ce qui le confond entierement eſt que ſur ladite année 869, qui eſtoit la 14 de Lothaire, il eſcrit, *S. Nicolas Pape eſt mort le* 8 *des Ides de Decembre*, c'eſt à dire (comme nous comptons) le 6 du meſme mois. En quoy il n'y a pas un mot de verité. Car ſans m'arreſter à demander, de quel droit Marianus qualifie *Saint* celuy que Rome n'a point inſeré dans ſon Martyrologe, apres avoir refuſé ce titre à Leon IV qu'elle y a placé : Ie remarque non ſeulement que Nicolas n'eſt decedé ni l'an 869, ni en Decemb. mais auſſi qu'il ne l'a peu ſelon l'hypotheſe pretendue de Marianus. Veu que (s'il a tenu le ſiege 8 *ans* 9 *jours* à commencer de l'an 860) il eſt neceſſairement mort l'an 868; & ſi (ayant eſté aſſis 8 *ans & 9 jours* preciſement) il eſt

mort

mort le 6 Decembre 869, il faut (de toute neceſſité) que ſon eſtabliſſement n'ayt commencé que le Vendredy 28 Novembre 861, & par conſequent que Marianus ayt eu la cervelle renverſée, pour la barbouiller de tant de Chimeres; & que ce ſeroit ſe faire un extreme tort de ſe fier à la conduite d'un guide ſi eſtrangement eſgaré.

Or afin qu'il conſte à tous de l'abus, & que la verité produite avec ſes lumieres naturelles, donne directement dans la veuë des moins clairvoyans; ayant preſuppoſé que Anaſtaſe & Luitprand & la Chronique de S. Bertin marquent la mort de Nicolas au 13 *Novembre* 867, l'obſerve 1, que Guillaume le Bibliothecaire en la vie d'Adrian ſecond (ſe propoſant de faire voir qu'à chaque vacance de ſiege depuis l'an 850 les yeux de toute Rome avoient eſté ſur ce Prelat elevé de la main de Gregoire IV) eſcrit, que *comme apres la mort du Pape Leon* IV, *ainſi apres le decez de Benoiſt* III *Pontife, on l'avoit contraint de ſubir la charge pontificale*; excluant formellement la pretendue Ieanne, & faiſant ſuivre Leon, & Benoiſt, immediatement apres Sergius: & (pour nous marquer de trois caracteres infaillibles le temps de l'e-

lection

lection d'Adrian) adjouſte, que *le jour de Dimanche (ſelon la couſtume) il fut mené en l'Egliſe de S. Pierre le* 19 *des Kalendes de Ianvier*, ou (comme nous comptons ordinairement) *le* 14 *Decemb. Indiction premiere, l'an* 19 *de Louys Auguſte.* Car ni le 19 *de Louys*, ni le 14 *Decembre de l'indiction premiere*, ni le *Dimanche eſcheant au* 14 *Decembre*, ne conviennent qu'à l'an 867 : le 868 ayant eſté ſignalé par le 20 *de Louys*, par le commencement de *l'indiction ſeconde*, & par le *Mardy* 14 *Decembre* ; & le 869 par le 21 *de Louys*, par le commencement de *l'indiction* 3, & par le *Mercredy* 14 *Decemb.* de façon que ceux qui font eſtat de ſuivre en cet endroit le calcul de Marianus, pour eſtablir (à ſon imitation) le Papat de ſa Ieanne en terre ; bouleverſent ſans y penſer le cours invariable du Ciel, & jettent dans un desreglement honteux l'ordre immuable des temps, la revolution des indictions, & les characteres des feries, qui dependent tellement de la providence de Dieu, qu'ils ne ſont nullement à la merci des Romans, ni de ceux qui les protegent.

2. Ie prie les Lecteurs de peſer cette remarque des Annales de S. Bertin, qui aſſeurent, que l'an 868 *la* 4 *ferie apres le commencement du Careſme* (par conſequent le 10 Mars)

10 Mars) Arſenius & ſon fils Eleuthere enleverent la fille du Pape Adrian, qu'ils la menerent à Benevent, qu'Arſenius mourut peu apres, que le Pape ayant fait plainte de cet attentat, Eleuthere aſſaſſina la fille avec Stephanie ſa mere *femme du Pape*, & qu'il fut en fin tué par les meſſagers de l'Empereur. Car de cette hiſtoire reſulte qu'Adrian II tenoit le ſiege des le commencement de l'an 868. Et les annales de Fulde cottent ſur la meſme année, que *le Roy Lothaire s'eſtant acheminé à Rome, taſcha par grande affection de ſe conjoindre par mariage Waldrade, avec le conſentement & faveur de Nicolas Pontife; mais le trouvant desja mort, il alla à Benevent vers ſon frere Louys, & le requit de favoriſer cet accouplement pres d'Adrian qui a ſuccedé à Nicolas au Pontificat.* Car comme de là appert, que Lothaire arrivant à Rome depuis le 13 Novembre 867, avoit trouvé Adrian II aſſis en la place de Nicolas I; il s'en recueille neceſſairement que Nicolas eſtoit decedé devant l'an 869, voire devant l'an 868; puiſque l'an 868 Lothaire avoit beſoin de la faveur de ſon frere Louys pres du Pape Adrian II.

3. Ie preſſe les certificats des Annales de S. Bertin, & de Metz, de Regino, Herman

man & Lambert de Schafnabourg, qui portent que le Lundy 8 Aouſt 869 Lothaire retournant de Rome, où *il avoit eſté accueilly honorablement par le Pontife Adrian*, mourut à Plaiſance où ſa maladie l'avoit arreſté. car ſi le Pape Nicolas eſt decedé ſeulement le 6 Decembre 869, ſelon l'imagination de Marianus, comment s'eſt il peu faire qu'Adrian ſucceſſeur de Nicolas l'ait *honorablement receu*, & *abſous* 4 mois auparavant?

4. Ie produis en teſmoignage contre Marianus, les Epiſtres du Pape Adrian; Par exemple, celle qu'il a eſcrite le 2 Fevrier 868 au Concile de Troyes; celles qu'il a envoyées le 12 du meſme mois au Roy Louys, & aux Eveſques de Germanie; & le 27 à Actard Eveſque de Nantes; le 6 Mars à Hincmar & Erard Archeveſques de Rheims & de Tours; le 7 du meſme mois au Roy Charles le Chauve; le 1 Aouſt à Baſile Empereur d'Orient, & à Ignace Patriarche de Conſtantinople; & le 10 Iuin 869 au meſme Ignace: item le Concile aſſemblé à Rome peu auparavant, & inſeré es actes du Concile aſſemblé à Conſtantinople contre Photius; & finalement le Concile de Conſtantinople, dont les actes portent qu'il a eſté aſſemblé *l'an*

3 *du*

3 du Conſulat des amis de Chriſt & trespieux Empereurs Baſile & Conſtantin perpetuels Auguſtes, indiction 3 le 5 Octob. un Mercredy, dans le temple de Sophie la S. & de grand nom, où aſſiſtoyent [1] *Donat & Eſtienne Eveſques tres-aimez de Dieu, & Marin venerable Diacre, tenans le lieu d'Adrian le tres-ſaint & tres-heureux Archeveſque de la vieille Rome.* Car ſi Adrian es années 868 & 869 a (en qualité de Pape) eſcrit des lettres, aſſemblé des Conciles, & envoyé des Legats : quel lieu peut plus reſter à la reſverie de Marianus, tirant (en deſpit de tous les monumens que l'antiquité nous a laiſſez) le pontificat de Nicolas I, juſques au 6 Decembre 869, qui achevoit la ſeconde année de celuy d'Adrian ſon ſucceſſeur ? Il euſt eſté fort à deſirer, que ces choſes trescertaines & indubitables, euſſent eſté miſes en conſideration par tous ceux qui ſe laiſſans (avec trop de bonne foy) preoccuper à l'autorité de Marianus, ont pris de ſa main ſur bon compte, tout ce qu'il a mis en avant touchant les années de Leon IV, Benoiſt III, & Nicolas I, qu'il a taillées à ſa mode pour faire reſerve à ſa Ieanne, qui n'eut jamais d'autre pere que ſon imagination, d'une place honorable & commode. Mais le credit que la reputation de ſon ſçavoir (non

[1] *Donat & Eſtienne eſtoient Eveſques d'Oſtia & Nepe, avoient aſſiſté au Concile aſſemblé à Rome l'an* 869 *en Iuin, & avoient ſuccedé à Megiſtus & Benoiſt, qui s'eſtoient trouvés au Concile aſſemblé le* 8 *Dec.* 853, *par Leon IV: quant à Marin, il a tenu le Papat apres Iean VIII, depuis le Samedy* 28 *Decemb.* 882, *juſqu'au Dimanche* 18 *Ianvier* 884.

(non commun pour le temps) luy avoit acquis en l'opinion des hommes, ayant tellement prevalu par deſſus la voix de la verité, qu'elle a eſté comme contrainte de ſouffrir du rebut durant pres de cinq ſiecles; il ne faut pas que le noſtre illuſtré de beaucoup plus de connoiſſances demeure tache du meſme opprobre, & trouve raiſonnable de flatter un vieil erreur à cauſe qu'il a long temps duré: ni que Rome aujourd'huy (à deſſein de deſcharger & Marianus, & Martinus Polonus de blaſme) s'amuſe à accuſer les copiſtes de leurs Chroniques, & (ſe vantant d'en avoir des exemplaires manuſcrits qui ne parlent point de la Papeſſe) ſouſtienne que les autres ſur leſquels les editions ont eſté faites, ont eſté alterez depuis. Car comme chacun ſçait que les manuſcripts ſont tels qu'il plait à ceux qui les tranſcrivent, je ſuis certain qu'il eſt impoſſible que l'on en produiſe (de quelque part que ce puiſſe eſtre) qui nous donne la Chronique de Marianus exempte des fautes remarquées cy deſſus, & de la veüe deſquelles reſulte neceſſairement, que s'il ſe trouve (ou que ce ſoit) quelque exemplaire de cet auteur qui ne face point mention de ſa Papeſſe il eſt nouveau & corrompu: toute l'œconomie

nomie de ſon ouvrage, requerant que ſon lieu propre luy ſoit gardé meſmes au prejudice des Papes antecedens & ſubſequens. & le meſme ſe peut dire à l'egard de Martinus Polonus, de qui l'eſprit a eſté capable de telles productions, & l'eſcrit eſt parſemé de quantité de ſottiſes qui ne doivent rien à la fable de Marianus, que cet homme a parée tant qu'il a peu.

Quant à Sigebert, voicy ce que nous avons de luy ſur l'an 844 du Seigneur, auquel il adapte le 4 de l'Empereur Lothaire, & le 14 de Theophile Empereur d'Orient decedé des l'an 841. *Sergius preſide le centieme ſur l'Egliſe Romaine.* Item ſur l'an 847, ſeptieme de Lothaire & 2 de Michel fils de Theophile avec Theodora ſa mere: *Leon cinquieme preſide le cent unieme ſur l'Egliſe Romaine.* & à cela je ne trouve rien à reprendre, ſinon que mal à propos il appelle *cinquieme* celuy qui eſtoit *quatrieme* en effect. Mais ſur l'an 854, quatorzieme de Lothaire & neufvieme de Michel Porphyrogenete avec Theodora, nous faiſons une pire rencontre es paroles ſuivantes: *Iean l'Anglois; le bruit eſt que ce Iean a eſté femme, & conniue d'un ſeul de ſes familiers, qui l'embraſſa, & qu'eſtant groſſe, elle a enfanté eſtant Pape. C'eſt pourquoy*

En quelques editions ces deux mots Iean l'Anglois *manquent.*

quelques uns ne la comptent pas entre les Pontifes : & pourtant elle ne fait point de nombre par ſon nom. Hincmar Archeveſque de Rheims qui a eſcrit la vie de S. Remy eſt en reputation entre les François. Benoiſt cent deuxieme preſide ſur l'Egliſe Romaine. Cetuy-cy ayant eſté deposé par la conſpiration des malins, Anaſtaſe envahit la Prelature ; mais Anaſtaſe ayant eſté mis bas par les legats de l'Empereur Lothaire, & coigné en priſon, Benoiſt eſt remis honorablement en ſa place. Ie dis donc que (demeurant d'accord tant de ce qui eſt dit de la reputation d'Hincmar, qui le 1 Ianu. 854 avoit desja paſſé ſept mois & demi de la 9 année de ſon Archiepiſcopat ; que de l'effort d'Anaſtaſe contre Benoiſt, & de l'iſſue de ſon ſchiſme) Sigebert a manqué lors qu'il en a fait le rapport ſous l'an 854: veu 1 que (ſelon qu'il a eſté demonſtré cy deſſus) Leon IV a veſcu juſqu'au 17 Iuillet 855, & Benoiſt a eſté reſtabli le Dimanche 29 Septembre ſuivant : & d'ailleurs, que la clauſe qui traitte de *Iean l'Anglois*, ne peut ſubſiſter, ni avec la ſuitte qui parle de Benoiſt, ni avec l'opinion de Marianus : Car (directement contre le ſentiment de Marianus) elle change la Papeſſe de place, la produiſant un an plus tard, & la fait paroiſtre en meſme temps que Benoiſt, quoy qu'il

qu'il ne ſe trouve aucun Auteur, qui die que Benoiſt (qui a eu aſſez à faire à colletter Anaſtaſe) ayt eſté ſon concurrent. Ioint que s'il falloit interpreter Sigebert en cette ſorte, que Ieanne ſoit perie l'an 854 avant l'eſtabliſſement de Benoiſt & le ſchiſme d'Anaſtaſe, & qu'elle ayt tenu le ſiege 2 *ans*, 5 *mois*, & 4 *jours*, comme veut Marianus; bien loin d'accorder 8 *années* à Leon IV, comme Marianus, ou 8 *ans*, 3 *mois & quelques jours*, comme les autres, il faudroit neceſſairement retrancher de ſon pontificat 3 *années* & plus, & luy en laiſſer moins de ſix pour donner temps à Ieanne, de monter ſur le ſiege, des l'an 852, un an pluſtoſt que ne veut Marianus. C'eſt pourquoy, en ces paroles qui la concernent (de qui qu'elles ſoient) il n'y a ny raiſon, ny ombre de raiſon.

Sigebert adjouſte ſur l'an 855, quinzieme de Lothaire, & dixieme de Michel avec Theodora : *Lothaire Empereur ayant partagé le royaume entre ſes fils, renonce au ſiecle, & ayant pris l'habit monaſtique au monaſtere de Prom, non long temps apres s'endormit au Seigneur.* En effet ſa mort arriva, ſelon Regino, le propre jour, & ſelon les Annales de S. Bertin, la veille de l'eſtabliſſement ſolennel de Benoiſt III, le Di-

manche 29 Septembre 855. & cette remarque (qui ſappe le fondement de la ſuppoſition de Marianus) oblige d'autant plus Sigebert à s'en departir, qu'il a expreſſement reconnu que *les legats de Lothaire* avoient reſtabli Benoiſt, & debutté Anaſtaſe ſon competiteur.

Vient en ſuitte l'année 857, ſeconde de l'Empereur Louys II, & à ſon compte premiere de Michel ſeul; ſur laquelle il fait cette remarque : *Nicolas (de qui l'Empereur Louys autoriza l'ordination par ſa preſence) preſide le cent troiſieme ſur l'Egliſe Romaine*; r'apportant à l'an 857 ce qui appartenoit au Dimanche 24 Auril 858: car ayant avancé l'ordination de Benoiſt III un an plus qu'il ne devoit, il a eſté contraint de tirer auſſi à proportion celle de Nicolas, & la placer hors de ſon propre lieu. Neantmoins r'entrant dans l'ordre ſur l'an 868, treizieme de Louys, & ſelon ſon compte 12 de Michel, il fait mention d'Adrian diſant : *Adrian preſide le cent quatriéme ſur l'Egliſe Romaine*; & cela tres à propos: car Adrian ayant eſté inthronizé le *Dimanche 14 Decembre* 867, eſtoit encore dans le 19 jour de ſon premier mois, quand l'an 868 commença. mais il s'abuſe en remettant la mort de Michel à l'an 869, veu qu'il avoit

avoit eſté tué par Baſile le Macedonien le 23 Septembre 867, au commencement de la *premiere indiction:* de meſme qu'il s'eſt meſpris en diſpoſant les années du meſme Michel, qui avoit ſuccedé à Theophile au commencement de l'an 841, & depoſſedé Theodora ſa mere l'an 855, & non es années 846, & 856, comme il a mal preſuppoſé. Quoy que ſon meſcompte ne trouble pas fort la ſucceſſion des Papes, & ne ſoit en rien comparable à celuy de Marianus, je n'ay pas eſtimé juſte de le diſſimuler, ni de laiſſer prendre pour bien dit par luy, ce qui n'eſtoit pas conforme à la verité. Et pource qu'aujourd'huy Rome tient qu'il n'a point du tout parlé de la Papeſſe, que l'original de ſa Chronique eſt encor en ſon entier à Gemblours pour en faire foy, & que d'autres ont amplifié depuis ſon diſcours là où ils l'ont creu (ſelon le prejugé dont ils eſtoient imbus) defectueux & peu complet. Voyant que Vincent de Beauvais, Alberic, & Guillaume de Nangis (qui ont d'année en année inſeré ſes paroles dans leurs recueils, & particulierement à l'eſgard de ce qu'il a eſcrit ſur l'année 854 touchant Benoiſt III, & Anaſtaſe ſon Antipape; & ſur l'année 857 touchant Nicolas premier) ne copient point la clauſe

concernant la Papesse ; que ses hypotheses confirment d'une part l'election de Benoist pendant le vivant de Lothaire, & de l'autre combattent de front contre l'establissement de la pretendue Ieanne ; & qu'il est impossible de luy attribuer les paroles qui representent sa miserable fin, sans le jetter dans l'un de ces deux inconveniens, qu'il luy ait fait tenir le siege en mesme temps avec Benoist ; ou qu'il luy ait taillé son partage des roignures du Pontificat de Leon, qui se trouveroit diminué de pres de moitié s'il avoit cessé des l'an 852 : je ne puis pas penser qu'il faille beaucoup resister à cette opinion, ni s'opiniastrer à la contredire, sans avoir en main des preuves bien expresses & certaines du contraire.

Ainsi (selon que je puis appercevoir) Marianus est la premiere & seule source d'où tous les ruisseaux des Escrivains posterieurs sont derivez, & je ne croy pas (apres en avoir descouvert à nud le vice inexcusable) qu'il soit aucun besoin de passer plus avant en l'examen de ceux qui n'ont fait que copier les uns des autres, sans sçavoir si le premier avoit esté bien fondé. Quand les tesmoins se leveroient à centaines, voire à milliers pour donner

des

des depoſitions digerées de la ſorte, il n'y auroit ame bien faite qui daignaſt avoir eſgard, ſoit à leur nombre, qui ne devroit jamais faire de contrepoids contre la verité & la raiſon; ſoit à leur diſcours, qui n'auroit eſté en effet que le ſimple Echo des premieres reſveries, qui euſſent eſté tres-aiſées à convaincre d'impertinence & de faux, ſi ceux qui l'ont entrepris euſſent plus eu le cœur à eſtudier l'hiſtoire du 9 ſiecle, qu'à exercer cette eloquence meſdiſante que S. Hierome euſt en ſon temps appellée *caninam facundiam*, & que toutes gens d'honneur trouveront (plus qu'il ne ſe peut dire) honteuſe en des perſonnes qui veulent faire profeſſion d'erudition, de gravité, & de ſincerité. Epiſt. 4.

Car à quel propos conſtituer les Proteſtans, plus que les autres, reſponſables du fait de ceux qui les ont precedez de deux, voire de trois cens ans, & tirer leur nom en envie, & le barbouiller d'injures de cabaret, pource qu'ils ont admis de bonne foy, ce que les Papes, & la foule de leurs communicateurs avoient tellement autorizé par leur conſentement, quil ne ſe trouvoit preſque aucun contrediſant? A quoy ſervoit de ſe jetter à corps perdu (comme a fait celuy qui a emprunté le nom

du S^r. de Remond) ſur des controverſes hors de ſujet, ſinon à faire (s'il avoit eſté poſſible) paroiſtre homme en Theologie, un picrocole qui ſe haſardoit à faire l'enfant en Hiſtoire? Et pourquoy arreſter ſa diſpute à ſouſtenir par de longs diſcours farcis d'injures, la negative de certaines circonſtances, qui (conſiderées abſolument) n'ont rien du tout d'éloigné ſoit de la vray ſemblance, ſoit de la poſſibilité, ſans penſer ſi le ſujet où toutes ces circonſtances avoient eſte bien ou mal attachées, eſtoit ou n'eſtoit pas deſtitué de fondement? Qui empeſche par exemple *qu'une femme native* (comme on ſuppoſe) *de Mayence, n'ayt peu porter le ſurnom d'Anglois*; qu'ayant eu à couvrir une fourbe pourpenſée, *elle n'ayt peu ſe faire appeller de divers noms, tantoſt Giſleberte, & tantoſt Agnes*, & de plus *cacher ſonſexe?* Eugenie, Marine, & Euphroſyne n'ont elles pas (ſi on en croid les legendes) paſſé pour hommes? La premiere n'a telle pas eſté accuſée d'avoir voulu forcer Melanthia? & la ſeconde d'avoir violé de fait la fille d'un hoſtelier: ce qui ne fut reconnú qu'apres ſa mort? le recit du legendaire ne porte t'il pas que la derniere ne ſe deſcouvrit qu'à ſon pere, à l'heure meſme qu'elle al-

loit

loit expirer ? Ne dit on pas encore choſes ſemblables, de Thecla compagne de S. Paul en habit deſguiſé, de Natalia femme du Martyr Adrian, de Theodora, de Pelagia, & d'autres ? & d'ailleurs qui euſt oſté le moyen à la pretendue Ieanne de ſe faire prendre pour homme en un temps auquel tous les Clercs eſtoient ras? Combien meſme void on d'hommes qui ſemblent ou efeminez, ou chaſtrez, & de femmes à l'oppoſite qui ſont *hommaſſes,* & portent (quoy qu'en moindre quantité) du poil au menton ?

2. On ne doit pas nier non plus qu'elle *n'ayt peu courir diverſes provinces & regions en cet habit deſguiſé :* car combien de ſainctes femmes ont elles eſté par le ſeul deſir de voir, tirées de l'Europe en l'Aſie ? Cela n'eſt il pas arrivé à Melania, Paula, Eudocia, &c. Si des Dames de qualité ſi eminente ont peu ſe ſurmonter elles meſmes par une ſi forte reſolution, combien a t'il eſté aiſé à quantité d'autres de moindre condition, de la prendre, & avoler d'Occident dans les monaſteres que les premieres avoient fondez ſur le mont d'Olivet & en Bethlehem ? Et ſi l'on s'arreſte au changement d'habits, n'aſſeure t'on pas que Thecla traveſtie fit le voyage de Ly-

caonie en Syrie, & de Syrie en Lycie, & Pelagia celuy d'Antioche de Syrie à Ierusalem? Et ce que l'on ose soustenir s'estre fait il y a 1200, voire 1590 ans, par quelle reigle estimera t'on qu'il soit devenu impossible apres l'an 800 ? 3. *Qu'elle n'ayt peu s'arrester à Athenes pour l'estude*; Car encor qu'Athenes & tout le reste de la Grece fussent (sous le 9 siecle) devenus fort grossiers, & barbares, & que les lettres ny eussent refleury que par le soin de Bardas, lors qu'ayant fait deposseder l'Imperatrice Theodora sa sœur, il se fut l'an 855 (c'est à dire au temps de la pretendue Ieanne, ou peu apres selon Marianus) saisi des resnes de l'Estat; neantmoins on avoit continué d'y parler Grec, & cela seul pouvoit suffire pour attirer un esprit curieux & desireux des lettres. 4. *Qu'elle n'ayt peu se rendre capable d'enseigner la Theologie, & monter à un si haut faiste de reputation, que l'on l'ayt creuë digne du Papat*: Car si Eugenie & Catherine ont (comme portent leurs legendes) esté tres-consommées en l'estude, jusques là que la premiere avoit imbu tous les secrets de la Philosophie, & la seconde refuté insurmontablement, à ce qu'on dit, 50 Orateurs, & si Marcella (selon le rapport de S. Hierome) a esté dans

Epist. 16.

Rome

Rome meſme, ſi celebre, & ſi admirée, que *quand il y avoit du debat pour quelque teſmoignage des Eſcritures, on la prenoit pour juge*, voire ſi elle a peu (quoy que reconnuë ſeulement pour femme) faire teſte à l'Origeniſme qui *ſe gliſſoit tellement qu'il tiroit le conſentement des Sacerdots, de quelques moines, & principalement des hommes du ſiecle, & ſe mocquoit de la ſimplicité de l'Eveſque Siricius*; à cauſe de quoy auroit il (dans le 9 ſiecle) eſté impoſſible à une femme priſe pour homme, d'eſtre conſultée comme Docteur, & deſirée comme Pape? 5. *Qu'elle n'ayt peu accoucher en pleine proceſſion.* Car qu'y a t'il d'eſtrange ſi une femme de mauvaiſe vie, craignant la deſcouverte de ſa honte, & ſe forçant plus que ſa condition & le temps ne luy peuvent permettre, fait à toutes occaſions de neceſſité vertu, & s'expoſe à la riſque des evenemens plus faſcheux? 6. *Que la rue où l'on tient qu'elle s'eſt deſchargée de ſon fruit, n'ayt peu eſtre en ſi grande deteſtation que depuis la proceſſion s'en ſoit deſtournée.* Car [1] ſi autresfois celle où la desnaturée Tullia fit traverſer ſon chariot ſur le corps du Roy Servius ſon pere, aſſaſſiné à ſa ſollicitation, a porté le nom de [2] *meſchante*; pourquoy le honteux accident d'une fourbe ſacrilege n'auroit il point

[1] Livius Dec. 1. lib. 1.

[2] Scelerata.

point eſmeu Rome à une ſemblable horreur? 7. *Que l'on n'ayt peu eriger une ſtatue pour memoire d'un ſcandale ſi inoüi.* Car ſi Niſmes en garde bien encore aujourd'huy une de Geryon dreſſée autresfois comme un monument conſacré à l'eternité, en reconnoiſſance de la vengeance d'Hercule contre ce Tyran monſtrueux, quelle raiſon aura t'on à produire, pour empeſcher que Rome n'ayt peu ſe porter à laiſſer des marques de ſon reſſentiment & de ſon deſpit contre une ſacrilege qui l'auroit ſi indignement trompée? & ſi (comme raconte [1] Socrate) Theophile d'Alexandrie apres avoir (par commandement [2] du grand Theodoſe) demoli le temple de Serapis, & fracaſſé ou fondu les Idoles Payennes, jugeoit neceſſaire d'en expoſer à la veuë du public une des plus ridicules, à ſçavoir (ſi l'on en croid l'hiſtoire [3] Tripartite) celle d'un *ſinge*, pour faire une honte eternelle aux Payens, & leur oſter tout moyen de nier qu'ils euſſent jamais adoré pour Dieux des monſtres: pourquoy Benoiſt III avec tout le Clergé, & peuple Romain, picqué d'une juſte douleur pour l'affront qu'il venoit (comme on preſuppoſe) de recevoir, n'auroit il peu ſe porter aiſément à faire eriger, pour objet de

[1] lib. 5. c. 16.
[2] l'an 389.
[3] lib. 9. c. 27.

de perpetuelle horreur à la posterité, la statue de cette infame guenon, que l'on tient avoir eu l'effronterie de se faire venerer dans Rome comme une chose sainte? 8. *Que l'on n'ayt peu en fin arrester, de faire seoir le Pape nouvellement eleu sur une selle percée, afin de discerner asseurement son sexe.* Car encore que ce pretendu expedient soit gosse & vilain; puisque Rome mesme l'a creu recevable, & conforme à l'humeur du 9 siecle; à quel propos penserions nous seulement à nous formalizer contre le jugement qu'elle à fait de ceux qui l'ont conduitte pour lors?

Au lieu de se gendarmer (comme l'on a fait) contre des menus accessoires, la raison vouloit que ceux qui les ont impugnez s'attachassent directement au principal qui leur servoit de fondement, pour debattre *s'il avoit esté, ou non.* Car l'ayant posé comme arrivé de fait, ses suittes pouvoient se maintenir avec probabilité: au lieu qu'ayant impugné par l'histoire la possibilité de son existence, tout le reste fust tombé de soy mesme & sans autre dispute: veu que (selon le principe des Philosophes tres-evident en la lumiere de la nature) *De ce qui n'est point, il n'y a point d'accidens.* Mesme si l'on vouloit faire

Non entis non sunt accidentia.

faire quelque reflexion, ſur les circonſtances que nous avons repreſentées, ce devoit eſtre ſeulement pour s'en prevaloir contre le prejugé de pluſieurs, qui ont penſé ſauver le Roman de Marianus contre le prejudice d'un ſilence de plus de 200 ans, en ſouſtenant que les Auteurs qui ont veſcu depuis l'an 855, juſqu'à l'an 1050; ſe ſont abſtenus d'en parler, à cauſe de la honte qu'ils en avoient, & qu'ils ont mieux aimé alterer l'ordre de la ſucceſſion des Papes par un ſilence affecté, que contribuer par l'expreſſion d'une verité odieuſe, à la conſervation de l'execrable memoire de cette gouge, qui avoit (comme on pretend) deshonoré leur ſuitte, en s'y ingerant. Car laiſſant à part que les Auteurs du temps, expriment (ſelon qu'il a eſté demonſtré cy deſſus) des veritez tres-contraires à cette ſuppoſition née depuis leur mort: ceux qui demeuroient à Rome comme Nicolas I, & Anaſtaſe, & Guillaume le Bibliothecaire, euſſent eu le ſens tout à fait troublé, s'ils euſſent penſé pouvoir (par l'effort de leur ſilence & de leur honte) enſevelir une ordure que l'on ſuppoſe avoir tellement comblé Rome d'eſtonnement, d'indignation, & de ſcandale, qu'elle n'ayt peu ſe ſatisfaire qu'en eter-

eternizant l'effect de ſon juſte deſdain, & en propoſant des marques perpetuelles à la poſterité, par l'erection d'une ſtatue repreſentant la cauſe de ſon deſpit, par le deſtour de ſes proceſſions, & par l'introduction de couſtumes inouiës auparavant, & peu honneſtes.

Mais tant s'en faut que l'on ayt daigné prendre les choſes de ce biais, on a fait gloire de verifier que ſi *la faveur a peu de veuë, la haine & la colere n'en ont point du tout.* L'auteur de *l'erreur populaire* publié ſous le nom du S^r. de Remond, emporté par la tourmente de cette mauvaiſe paſſion, a fait ce qu'il a peu pour ſe rendre indigne de toute creance. 1. En ſuppoſant des choſes entierement fauſſes. Comme quand il ſouſtient que *trois, voire quatre cens ans durant nul n'a parlé* de la Papeſſe, combien que Marianus n'ayt pas eſté eloigné de deux cens ans du temps auquel on penſe qu'elle a veſcu : quand il traduit Schedel ennemy formel des Huſſites comme imbu de leurs ſentimens : quand il accuſe Clauſer (pour la bonne foy duquel parle l'edition Grecque de Chalcondyle) d'avoir inſeré du ſien dans la verſion Latine le diſcours de la Papeſſe ; quand il aſſeure que Muſée cite les Sibylles ; quand il

Iſid. Peluſ. l. 1. epiſt. 310.

il veut faire paſſer pour *Anglois* Conſtanti le Grand, decedé 124 ans devant la premiere irruption des Anglois dans la grande Bretagne; quand il nie qu'Otton de Friſinghen, qui fait mention expreſſe de la Papeſſe au 35 chap. du 7 livre, en ayt rien eſcrit: quand il attribue à l'Empereur Valens un Lieutenant nommé *Bartes*. quand il veut qu'Anaſtaſe le Bibliothecaire, ſoit ce preſtre Cardinal qui fut condamné l'an 853 par le Pape Leon IV, & depuis oppoſé à Benoiſt III: quand il qualifie *François* Vincent de Lerins, mort auparavant que les François fuſſent parvenus dans la Gaule juſques à la Seine: quand il eſcrit que le livret de Benno imité par Sigebert, mort des le 5 Octob. 1113, a eſté ſuppoſé du temps de Luther: quand (directement au contraire du certificat des Hiſtoriens Eccleſiaſtiques) il attribue au Concile de Nicée d'avoir *fait & confirmé les loix du Celibat*: quand il impute aux Allemans (qu'il depeint comme exceſſivement addonnez à la paillardiſe) *qu'eux ſeuls ont fait mention de la Papeſſe*; combien que le premier qui en a parlé, à ſçavoir Marianus, ayt eſté Eſcoſſois, c'eſt à dire Irlandois comme nous parlons aujourd'huy, & que ſon ſentiment ait eſté receu en toutes nations

ions indifferemment : quand il dit, que le Roy d'Eſpagne Recared *embraſſant le Chriſtianiſme envoya ſa Couronne au Pape Felix :* ans conſiderer que Recared eſtoit né dans la profeſſion du Chriſtianiſme, & qu'il ny a point eu en ſon temps de Pape nommé Felix ; quand il feint, que par le livre des Actes il appert, que *les peuples ſe jettoient aux pieds des Apoſtres*, & que S. Chryſoſtome tient que *S. Pierre a refuſé de Cornelle l'honneur qui luy eſtoit deu*, &c.

2. En deſcouvrant qu'il n'avoit jamais eu un vray gouſt ni des auteurs, ni des hiſtoires qu'il a ou pretendu citer, ou citées. Comme quand il nomme Rabanus Maurus, *Iean Rabanus*, & le fait *diſciple de Beda*, à la mort duquel il n'eſtoit pas nay : quand confondant Theophanes auteur Grec avec noſtre Freculfe de Liſieux, il l'appelle *Theophanus Freculfus*, & transforme Paſchaſius Ratbertus en *Paſſeratius* ; Gildas en *Gildus* ; Burchard de Dorceſter en *Burgard* ; Neotus Edulphus en *Nectus* ; Aſſerius Menevienſis, en *Aſſerinus Manebenſis* ; Thierry de Metz contemporain d'Otton I en *Theodoricus Nicus* ; Valram de Naumbourg, en *Vltramnus Norimbergenſis* ; Nicetas adverſaire de Leon IX en *Nicolas* ; Iean de Sarisbery Eveſque de Chartres, en *Ioannes*

annes Saborenſis : Honoré d'Auſtun , e *Hannonius Auguſtodinienſis* ; Hildebert E veſque du Mans , en un *Hidelberg* ; Geli mer Roy des Vandales, en *Galinerius*; Rab bi David Kimhi , en *Kimbius*; Moſchus e *Moſeus* ; Sunamith nom d'une citadine d Sunem , en *Simonite* nom propre de fem me; Aradus Iſle, en une ville mal nommée 1 *Ancharede.*

1 *La ville voiſine de l'Iſle s'appelloit* Antarade, *& depuis* Tortoſa.

Item quand il fonde ſa pretendue preuve ſur des pieces , ou perduës, comme *la legende de S. Martial eſcritte par Aurelian* ; ou Apocryphes , comme *les Epiſtres attribuées au meſme S. Martial,* & arguées de faux par les Cardinaux Baronius, Bellarmin, &c. le pretendu *Concile de Rome ſous S. Silveſtre*; les *Recognitions de Clement* condamnées par S. Athanaſe en ſa Synopſe , & par le Concile de Rome ſous le Pape Gelaſe , qui les rejette ſous le nom *d'Itineraire de S. Pierre,* & par le Cardinal Humbert contre Nicetas , & par tous les Doctes modernes : Les eſcrits du pretendu *Abdias Babylonien* , releguez entre les *livres defendus* par le Pape Paul IV l'an 1559.

3. Quand il attribue au Pape Innocent I, les paroles eſcrites 74 ans apres ſa mort , par le Pape Gelaſe premier à l'Empereur Anaſtaſe , & celles qu'Innocent III a (l'an

1205,

1205, qui estoit le 686 apres le decez d'Innocent I) inserées en sa lettre à l'Empereur Baudouin I.

4. Quand il fait de nostre *Severus Sulpitius*, moine habitué à *Primuliacum*, entre Toulouse & Eauze, un Archevesque de Bourges; & s'imagine que Bergomas vivoit apres l'an 1500: que le Dante (nay seulement l'an 1260) escrivoit l'an 1250, que Nicephore (posterieur de 150 ans à S Bernard) vivoit devant luy: que Pomponius Lætus contemporain de Sabellicus, estoit un ancien auteur comme Tacite, Seneque, Suetone, Lampridius, Spartian, & Eutrope avec lesquels il l'accouple; que l'auteur du livre intitulé des *Ceremonies sacrées*, à sçavoir *Christophorus Marcellus electus Corcyrensis*, c'est à dire, *eleu à l'Archevesché de Corfou*, s'appelloit *M. Electus*, &c.

5. Quand (pour impugner le Roman de Marianus) il oppose le silence de Rabanus, Strabo, Haimo, Freculphus, Paschasius, &c. ignorant que Rabanus est mort le 4 Fevrier 856, Strabo l'an 849, Haimo le 28 Mars 853, Paschasius le 26 Auril 851; & qu'Heirard successeur de Freculphe en l'Evesché de Lisieux souscrivoit au Concile de Soissons le 26 Auril 853. tout

cela devant le temps que Marianus aſſigne à ſa Ieanne, ou arrivé ou expiré ; de façon que quand elle auroit eſté, ces auteurs n'auroient peu parler ni pour ni contre elle.

Qui d'entre tous ceux qui ont fait quelque eſtat de Marianus, auroit peu renoncer à ſon ſentiment, voyant la ſuppoſition qu'il a faite de ſa Ieanne attaquée par un adverſaire ſi mal aſſorti, que ſa langue ſeule ſe trouve plus longue que tout ſon corps, & ſon eſcrit ſi miſerable, que qui en auroit retranché les injures & les beveües, l'auroit reduit en un vray ſquelete ? Mais ſi la procedure virulente de cet homme injurieux, & de tous ceux qui (à ſon imitation) ont fait ou pourroient faire parade de leur fougue, ou de leur bave ; à deſgouſté les eſprits ennemis des tumultes, & de la tyrannie des paſſions humaines ; la verité prenant la parole pour ſoy meſme ne leur pourra jamais deſplaire, ſur tout eſtant propoſée par ceux qui ont eſté (comme anterieurs à toutes les fictions ſur leſquelles on s'eſt fondé depuis, & entierement ſans intereſt) plus capables de luy rendre teſmoignage ; & ſur leur rapport je m'aſſeure que perſonne ne fera difficulté de tenir pour fable, ce qui l'eſt en effet.

Reſte

Reſte que nous taſchions (s'il ſe peut) de deſcouvrir la porte par laquelle elle s'eſt introduite dans la creance des hommes. L'Hiſtoire d'Erford [1] parlant de Iean VIII ſucceſſeur d'Adrian II, tient ce langage, *Sous le meſme Roy Charles le Gros, le Pape Iean celebra un Concile à Erford, Hildebert* (ou pluſtoſt [2] Luitbert) *eſtant Archeveſque de Mayence l'an* 880. *Notez: ce Pape a eſté femme, & ſeroit le* VIII, *s'il eſtoit compté entre les autres.* Et le Cardinal Baronius portant ſa viſée ſur le meſme objet, joint ſa remarque en ces termes [3]. *Ce que le Pape Iean a payé à Photius tresmeſchant homme des ſalaires en lieu de ſupplices, a fait une grande tache à ſa reputation, & de la chaire Pontificale. Delà, comme je penſe, eſt arrivé (ſi toutesfois en un menſonge tres deſcouvert il y a peu avoir quelque apparence de verité) que Iean à cauſe de ſa trop grande facilité d'eſprit & molleſſe, toute virilité miſe bas entierement, rompu de courage, deſnüé de conſtance ſacerdotale, & enervé de force, a eſté dit par opprobre non* Pape, *comme Nicolas & Adrian, mais* Papeſſe: *Comme ainſi ſoit que celuy qui ne ſçavoit reſiſter à un Eunuque, & eſtoit vaincu par un demi homme, devoit eſtre pluſtoſt nommé* femme *qu'homme. Ainſi le nom de brocard eſt paſſé à l'eſgard de la poſterité*

[1] cap. 7.

[2] *Luitbert qui avoit aſſiſté le 25 Aouſt 866 au Concile de Soiſſons, eſt decedé l'an 889, teſmoin. Herman & Lambert.*

[3] A. D. 878. §. 5.

vrité ignorante des choſes, en opinion de verité; & cela a eſté chanté par pluſieurs, que Iean VIII *Pape, a eſté femme, & ainſi la fable eſpandue par le bruit commun a trouvé lieu en cette maniere. Qui de ceux qui ont conversé à Rome ignore, que ſouvent les Pontifes Romains ſont en poſſeſſion d'eſtre deſchiquetez de brocads tout ſemblables, pour des cauſes plus legeres, par les meſdiſans & oiſeux? Certes les choſes que nous dirons cy deſſous demonſtreront que le Pontife Iean n'avoit pas provoqué contre ſoy les meſdiſans ſeulement, mais auſſi les ſages & prudens.*

Or comme je ne dois pas entreprendre de faire bonne la cauſe de ce Pape, qui en effet s'eſt fort laſchement & imprudemment conduit; j'advoüe que je ne puis acquieſcer abſolument à la conjecture du Card. Baronius, que je trouverois tres-vrayſemblable ſi Rome plus que d'autres, avoit eu ſujet de s'offencer des deportemens de Iean VIII, ou ſi elle avoit la premiere mis en avant le diſcours de la Papeſſe. Mais voyant que le conte en eſt nay premierement dans l'Allemagne, & que la nation Allemande a eſté juſtement indignée de ce que (ſans aucun eſgard à la derniere volonté de l'Empereur Louys II, & au deſir des peuples, & au droit que Louys Roy

de

de Germanie avec ſes enfans avoit de recueillir la ſucceſſion de l'Empire & du Royaume de Lombardie) le Pape Iean VIII avoit en vraye femme, pris le parti de Charles le Chauve, qui ne luy fut en fin ni honorable, ni profitable; j'enclinerois pluſtoſt à croire que l'averſion commune des Allemands contre ſa memoire, & leur reſſentiment contre ſa mauvaiſe foy, auroient peu aider à produire le Roman de Marianus, eſclos à Mayence, & delà eſpandu par tout.

Aventin paſſe de Iean VIII, à Iean X poſterieur de 30 ans, diſant[1] *Albert treſriche Prince de Toſcane a eu Ravenne, Bologne, & Rome en ſa puiſſance. Sa belle mere Theodora, garce noble & imperieuſe, dominoit à Rome; & crea Eveſque*[2] *Iean IX ſon amy, & l'eſtablit premierement ſur les Boulonnois, puis ſur les Ravennois, & enfin ſur les Romains. D'où je croirois qu'eſt née la fable qui a temerairement divulgué qu'en ces temps là une femme ayt eſté Eveſque, & ayt eſté appellée Iean.* Mais Theodora ayant eſté des le temps de Chriſtophle en poſſeſſion de tyrannizer Rome, & diſpoſer du Papat, il y auroit eu

[1] Annal. Boj. lib. 4.

[2] *C'eſtoit Iean X. & Theodora qui l'eſtablit eſtoit non* belle mere d'Albert, *mais* mere *de Maroſia maiſtreſſe de Sergius* III. *qui en eut Iean* XI. *Cette Maroſia ayant premierement eſpousé Albert Marquis de Campagne, fut* mere *d'Alberic, & puis ſe remaria à Gui fils d'Albert Marquis de Toſcane, & de Berte fille du Roy Lothaire, & de Valdrade (dont elle ne laiſſa aucune lignée) & enfin eſpouſa Hugues Roy d'Italie fils de Thibaut Comte d'Arles, & de Berte, par conſequent frere uterin de Guy.*

plus de raiſon d'introduire une *Papeſſe Theodore*, qu'une *Ieanne*.

Onufrius Panuinius apres une deſcente de 18 ans s'arreſte [1] *à Iean* XII fils d'Alberic Marquis non de *Toſcane*, comme il a penſé, mais de *Campagne*, fils de Maroſie, & petit fils de Theodora, & dit, que ce Pape *trainant apres ſoy une harde de garces, cheriſſoit entre toutes Ieanne, Rainiere, & Eſtienette*; & que *Ieanne* (au gré de laquelle il ſe gouvernoit abſolument) *a eſté depuis par quelque railleur appellée Papeſſe*. Cependant tout ce diſcours (à le bien prendre) eſt ſans fondement. car encore que Luitprand (ſur l'autorité duquel on le veut appuyer) depeigne Iean XII comme un garnement, ſouillé de toutes ſortes de vices; il ne dit rien de ce que l'on preſuppoſe, & ne parle non plus de *Ieanne* que des atomes de Democrite; mais reproche ſeulement à Iean les amours de *Rainiere, d'Eſtienette, d'une vefve* nommée *Anne, & de ſa niepce*, de laquelle il ne teſmoigne point qu'elle ayt eſté plus en credit que les autres, ni qu'elle ayt porté le nom de *Ieanne*.

[1] Addit. de Platin.

Le Cardinal Bellarmin de ſon coſté quitte l'Italie, & va chercher en Orient les traces de la pretendue Papeſſe. *Le Pape Leon* [2] (dit il) *eſcrit que le bruit eſtoit conſtant, que*

[2] De Rom. Pont. lib. 3, c. 24.

que plusieurs Eunuques ont esté assis au Patriarchat de Constantinople, & qu'une femme s'est glissée entre eux & a esté Patriarche. Peut estre que delà est née cette fable de Ieanne femme. Car le bruit estant que certaine femme avoit esté Pontife Constantinopolitain, & depuis (le nom de Constantinopolitain *ayant esté peu à peu omis) le bruit & l'opinion d'une femme Pontife, & Pontife universel estans demeurez, quelques-uns en haine de l'Eglise Romaine ont commencé de dire que cette femme avoit esté* Pontife Romain: *& il est vray-semblable que ce bruit s'est levé environ le temps de Martinus Polonus.*

Notez derechef 1. Que Leon IX [1] ne dit pas proprement que *le bruit estoit constant*, mais qu'il *estoit public, & ne faisoit pas de doute d'asseurer* que cela estoit arrivé ; 2. qu'il proteste quant à luy *ne le vouloir pas croire* ; & 3. qu'ayant reproché l'an 1053 au Patriarche Michel la possibilité d'un tel evenement, Marianus (qui est mort 33 ans apres, & a donné quartier à sa Papesse entre Leon IV & Benoist III) ne permet pas que l'on recule la naissance du conte jusques au temps de Martinus Polonus.

[1] Epist. 1. c. 23.

En fin Leo Allatius [2] tourne teste vers l'Allemagne, & en tire cette remarque ;

[2] Diss. de Papissa ad calcem operis. Ciaccon. de vitis Pontificum.

A Mayence en Germanie une femme nommée Thiota troubloit les affaires Eccleſiaſtiques ; comme les Annales des François & Sigebert en ſa Chronique rapportent. Car elle s'appelloit nouvelle propheteſſe, & uſurpoit publiquement la charge d'enſeigner & preſcher. De la vint que pluſieurs ayant laiſsé en arriere la doctrine ſacrée, la ſuivirent comme maiſtreſſe addreſsée du Ciel. La choſe eſtant deſcouverte puis apres, elle fut condamnée par jugement Synodal. Prenez Lecteur, ce que j'ay de certain & non douteus en l'eſprit. Quelques hommes rudes & ſimples du ſiecle poſterieur, oyans dire qu'entre Leon & Benoiſt, ou du moins en ce temps-là, certaine femme de Mayence avoit non ſeulement prophetizé, mais auſſi preſché, & fait toutes les autres functions par leſquelles les ſouverains Pontifes ſont ornez ; & deſtournans leur eſprit de cette femelle, qu'ils ne croyent pas meſme avoir pensé à un ſi grand crime, ils le tournent à la chaire principale, maiſtreſſe de tous, à ſçavoir celle de Pierre, de laquelle ils ſçavent fort bien que c'eſt là la charge, & la transferent de la Germanie en Italie, de Mayence à Rome : d'autres meſchans tirent malicieuſement tout cela ſur le tres-innocent throne de Pierre, & appliquent à la treshonorée Egliſe Romaine une infamie Germanique. Pour pouvoir tromper plus aiſement, ils veulent que

cette

cette Ieanne l'Angloiſe ayt eſté de Mayence : & (les plaiſans conteurs qu'ils ſont) la veſtent de tresbeaux recits, mais feints ; & l'expoſent en veuë goffement parée : il ne me ſemble point (veu que le temps y reſpondent) que Iean de Mayence ait eu ſon origine d'ailleurs plus vray-ſemblablement, que de cette femme de Mayence. Toutesfois il eſt certain, qu'aucun de ceux qui ont parlé de Thiota, ne l'a faite *originaire de Mayence*, ni n'a dit qu'elle *y ayt commencé* ſes jeux profanes, ni ne l'a produite au temps *d'entre Leon & Benoiſt*, ni n'a donné ſujet à perſonne de croire qu'elle ayt eſté condamnée ailleurs qu'à Mayence par l'Archeveſque Rabanus & ſon Concile, ou que ce ſoit *le propre office de l'Egliſe Romaine* de reprimer les attentats des faux prophetes : au contraire, ils reveſtent l'hiſtoire de leur *Thiota* de tant de circonſtances, que nul (à moins que d'avoir perdu le ſens) ne ſçauroit l'avoir transferée à la *Ieanne* de Marianus. Car apres avoir remarqué que Rabanus prit la place d'Otgier le Dimanche 27 Iuin 847, & qu'il tint par commandement du Roy Louys un Concile, *environ le 1 Octobre* ; ils adjouſtent que Thiota (qui *eſtoit en ce temps-là venue des parties d'Allemagne*, c'eſt à dire du quartier de Suabe, & *n'avoit*

voit pas peu troublé la paroiſſe de Salomon Eveſque de Conſtance)y fut examinée *en preſence des Eveſques* aſſemblez dans le Monaſtere *de S. Alban*, convaincue d'avoir eſté induite *par un preſtre* à faire la propheteſſe; condamnée au fouët, & contrainte au ſilence: comment auroit il peu arriver à Marianus apres que les annales de Fulde, lieu celebre du dioceſe de Mayence, & celles de Mets, & Hermanan qui eſcrivoit dans Richenaw monaſtere dependant de Conſtance, ont ſi expreſſement remarqué le temps, & le lieu, & l'effect de la condamnation de Thiota, fuſtigée l'an 847 en Octobre, ſix mois apres que Leon IV euſt pris les reſnes du gouvernement: comment dis-je luy ſeroit il arrivé de metamorphoſer (dans Mayence meſme)cette Thiota en *Ieanne*; la tirer d'Alemagne en Italie, & (nonobſtant le deſcry & la punition de ſes fauſſes propheties) la mettre en poſſeſſion du Papat? Ce donc qu'Allatius a creu nous pouvoir debiter *de* bien *certain & exempt de doute*, demeure trescertainement douteux & mal aſſeuré.

Apres luy je ne ſçache perſonne qui ayt voulu exercer ſon eſprit en des enqueſtes inutiles, pour un ſujet qui n'en vaut pas la peine. Car en conſcience, que nous en revien-

reviendroit il, quand nous aurions descouvert le blanc sur lequel Marianus a visé, & de quel fonds sa bourde a tiré l'occasion de s'espandre? Où en serions nous, s'il nous falloit deviner sur quoy se sont fondez les auteurs de tant de Romans, qui trouvent jusques à present du credit dans l'opinion du commun? D'où, par exemple, nous sont venus les contes, de la cheute du temple de la paix à Rome le jour propre de la naissance du fils de Dieu, resuscité & monté dans les Cieux 42 ans devant que Vespasian l'eust basti? de l'equippée de Cyriacus quittant le Papat pour se mettre à la teste des *onze mille vierges*; du long sommeil des sept dormans; du pretendu Christianisme de l'Empereur Philippe successeur & meurtrier du jeune Gordian: de la conversion miraculeuse de Iudas inventeur de la vraye Croix, & depuis Evesque de Ierusalem sous le nom de Cyriacus; de la gueriſon de l'Empereur Constantin, & de son Bapteſme par S. Silvestre; de la sortie de Trajan hors des enfers accordée aux prieres de S. Gregoire; & (pour dire un mot en passant des fables concernans nostre France) du siege de Paris sous le regne de Louys le Debonnaire par le Geant Isaure, dont on monstre la sepul-

ſepulture au monaſtere de S. Germain, & du ſupplice d'Herbert II du nom Comte de Vermandois, pendu (ſi ceux de Laon en ſont creus) pres de leur ville ſur le mont appellé juſques aujourd'huy *le mont Hebert?* Qui a peu mouvoir divers auteurs Latins à placer apres Liberius, un Leon diffamé par eux à cauſe de ſon Arianiſme, & de la perſecution de noſtre S. Hilaire: ou à inventer un Fabian intrus (à leur dire) entre Vigilius & Pelagius; & un Paul avec un Eſtienne interpoſez par eux meſmes entre Benoiſt III & Nicolas premier? Qu'il nous ſuffiſe que tous ces contes, ſont contes & rien plus: que quand tout le monde les tiendroit pour oracles, il ne ſeroit pas en ſon pouvoir de leur faire changer de nature, & à l'oppoſite, que quand la verité (opprimée par la tyrannie des prejugez, & bravée par la vanité des Romans, & trahie par l'oubly, ou par la laſcheté des hommes) auroit à ſe voir pour quelque temps meſconnue & desdaignée; ni ſa ſolitude ne pourroit luy tourner à honte, ni l'effort de ſes ennemis la faire decheoir de ſa dignité, ni la belle apparence des fables cauſer de l'eclipſe à ſa divine lumiere: puis qu'elle eſt fille du Dieu de gloire, qui la fera finalement triom-

riompher avec gloire de tous ſes ennemis, ans que ni la malice des temps, ni les diſ- graces auſquelles l'infirmité humaine a iccouſtumé de ſe rendre, ſoient capa- oles de la forcer à ſe renier ſoy meſme: elle levera à la fin (comme du ſein des gouffres) ſa teſte victorieuſe, & (ſelon que diſoit [1] le Poete) *ayant eſté ſubmergée au plus profond* des flots, *elle en ſortira plus belle*, & ſera l'admiration & la joye de ceux qui l'auront ignorée.

[1] Horat. lib. 4. ode 4. merges profundo pulchrior evenit.

Veu donc qu'elle ſe trouve ſi evidente du coſté des auteurs, qui ont eſcrit entre les années 850 & 1050 de noſtre Seigneur, que toutes leurs depoſitions s'accordans compoſent un corps bien ajuſté, & propoſent les evenemens dont on diſpute, avec une auſſi grande clarté que s'ils en avoient tiré le crayon avec un ray du Soleil, & que les eſcrivains poſterieurs ſont pleins de contradictions & incompatibilitez, tant avec les antecedens qu'avec eux meſmes: il ſemble que leur opinion (de quelque longueur de cours qu'elle ſe puiſſe vanter) ne merite point de meilleur traittement, que d'eſtre (par la commune voix de tous ceux qui ſe rendent dociles à la raiſon) condamnée au billon.

Mais pour la garantir de ce prejudice, & em-

& empeſcher de le cauſer, les homme (ſelon que leurs inclinations ſont diſpoſées) alleguent diverſes exceptions. Le uns ſouſtiennent que la ſuppoſition de la Papeſſe eſtant du rang des choſes totalement indifferentes, & concernant un fait d'hiſtoire de fort petite conſequence, il ne ſeroit pas raiſonnable de les engager à ſe determiner ſi preciſement, que non ſeulement ils euſſent à prendre neceſſairement parti, mais auſſi à desadvoüer ceux qui en pourroient faire refus. Et je ſupplie ceux-la de conſiderer, qu'ils poſent (ſans y penſer) un fondement tresfaux. Car encore que la fiction de la Papeſſe, ſoit (en effet) de fort petite, ou meſme de nulle conſequence, pour les controverſes d'à preſent: les gens de bien ne la peuvent nullement paſſer pour une choſe indifferente; le titre qu'ils portent de *Chreſtiens*, & de *zelateurs de la verité*, les obligeant expreſſement à renoncer à tout ce qui la choque, ſoit directement ſoit indirectement: & par conſequent à ſe declarer ennemis formels des fables; empeſcher (autant que leur pouvoir le permettra) les longues conſequences que quelques uns s'efforcent d'en tirer; eloigner avec le meſme ſoin les applications de l'Eſcriture,

que

que l'on pourroit s'imaginer, pour leur acquerir de la probabilité, ou du poids; & sur tout se tenir religieusement à la protestation de S. Paul; [1] *nous ne pouvons rien contre la verité, mais pour la verité.* Ioint que leur accordant de grace l'indifference qu'ils presuppoſent, & prenant droit de la concession d'icelle) on en pourroit conclurre (directement contre leur intention) qu'ils seroient tenus de donner, au moins, une aussi facile audience aux impugnateurs de l'opinion de Marianus, qu'à ceux qui la defendent; se souvenans que cela mesme que la verité & la raison parlent pour les premiers, meriteroit bien de chacun une particuliere faveur.

[1] 2 Cor. 13. 8.

D'autres disent, que ce seroit une chose fort dure, de requerir d'eux qu'ils entrepriſſent de nager contre le torrent d'une opinion qui a si long temps prevalu; veu mesme qu'elle a esté, & est encore, defendue par leurs amis; & qu'eux mesmes l'ont suivie Et à la verité j'advoüe, que c'est un exercice mal plaisant, de s'employer à relever les defauts, où l'infirmité, l'incurie, & l'oubly, peuvent avoir jetté les esprits des hommes; que ces defauts sont (en qui que ce soit) des choses honteuses d'elles mesmes, & que nul ne peut les trouver en

ſon ame, ni en ſes amis, ſans rougir, c
pour ſoy, ou pour eux. Mais je ſouſtien
auſſi que s'il y a de la honte à faillir, il n
en peut avoir à ſe corriger, & que le Chr
ſtien s'en feroit une tres-grande, ſi (meſcon
noiſſant ſa propre fragilité) il dedaigno
l'imitation de l'ingenuité de ce pauvr
Payen qui crioit, [1] *je ſuis homme, je ne pen*
pas avoir exemption d'aucune des choſes hu
maines; & ſi par un ſi injuſte deſdain il s'en
gageoit à debattre à l'encontre du ſenti
ment de ſa propre conſcience, & de la ve
rité. En effet, comme dire que nous n
pouvons nous departir d'une opinion
pource qu'elle eſt ou a eſté commune, ſe
roit oppoſer tres-mal à propos la multitu
de à la verité, ſans penſer à la conſequenc
de cette defence divine, [2] *Tu n'enſuivra*
point la multitude, pour malfaire; & ſan
vouloir preſter l'oreille à ces ſages adver
tiſſemens de Theodoret, [3] *Celuy qui man*
que de preuves, & pourtant recourt à la mul
titude, confeſſe qu'il ſuccombe. Tu me porte
dans la veuë la multitude, comme menaçan
Dieu du baſtiment d'une ſeconde tour. Si tu
fortifies le menſonge par la multitude, tu mon
ſtres le rengrezement du grief: car plus il y a de
gens engagez au mal, & plus la calamité eſt
grande. Et d'ailleurs comme advouer que
nous

[1] Homo ſum, humani nihil à me alienum puto. Terent.

[2] Exod. 23. 2.

[3] Inter opera Athanaſii Tom. 2 titulo adverſus eos qui multitudine ſola judicant, veritatem.

nous ne pouvons desdire nos amis en leurs fautes, seroit 1. intenter une accusation tacite contre l'iniquité de nos jugemens partiaux, qui prefereroient l'interest des hommes à celuy de la verité ; & 2 publier (au prejudice de nostre reputation) que nos arrests seroient dictez par la faveur, sans connoissance de cause, & sans raison, contre le sentiment de laquelle prendre des resolutions, seroit esteindre (par un effort contraire à nostre bien) la lumiere que la bonté de Dieu a daigné allumer en nos ames, & (nous opposant en quelque sorte à sa sagesse) descouvrir que nous avons moins profité en l'escole de l'Eglise, que les Philosophes & Poëtes en celle de la nature, l'un disant: [1] *Platon est mon amy & la verité encore plus* ; L'autre se glorifiant d'estre tellement des-interessé, qu'il [2] *n'estoit obligé par serment à tenir la parole d'aucun maistre.* Et le fils de Dieu nous ayant prescrit nostre devoir par ce notable enseignement: [3] *Ne soyez point appellez nostre Maistre, car un seul est vostre Docteur à sçavoir Christ.* Ioint que S. Iacques [4] nous a dit en suitte: *Ne soyez point plusieurs Maistres:* & S. Paul, [5] *Ne soyez point serfs des hommes* ; item [6] *Esprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon.* Et S. Augustin de par eux

[1] Galen.

[2] Horat. de arte poëtica; Nullius addictus, jurare in verba magistri.

[3] Matth. 23,8.

[4] Iac. 3. 1.

[5] 1 Cor. 7. 23.

[6] 1 Thes. 5. 21.

tous: [1] *C'eſt le plus ſeur, que nous qui parlons, & vous qui oyez, nous reconnoiſſions condiſciples ſous un ſeul maiſtre; en effet c'eſt le plus ſeur, & il eſt expedient, que vous nous oyez, non comme Maiſtres, mais comme condiſciples.*

[1] Serm. de diverſ. 122.

Auſſi mettre en avant qu'il nous eſt impoſſible de deſmordre des opinions que nous avons une fois defendues, & encore plus de les desadvoüer hautement, ſeroit monſtrer 1 que nous nous aimerions beaucoup plus, que la verité, 2 que nous ſerions hommes à rendre par noſtre affectation toutes ſortes de meſpriſes irremediables, 3 que nous aurions laſchement abandonné nos ames à la tyrannie de noſtre opiniaſtreté, & fort mal digeré l'ordonnance que le grand Maiſtre nous a faite en ſon Euangile, de [2] *renoncer à nous meſmes pour eſtre* vrayement *ſes diſciples*; de [3] *ne point chercher noſtre propre*; d'aimer la verité (de quelque genre & importance qu'elle ſoit) à cauſe d'elle meſme, & de la gloire de ſon auteur; & de ne faire aucun eſtat ni de nous, ni de nos amis, ni de tout le monde enſemble, à comparaiſon de ſon intereſt.

[2] Matth. 16. 24.

[3] Phil. 2. 4. 21.

D'autres en fin pourront dire, que rien ne les oblige à guerir les playes que Rome

me a bien voulu ſe faire de ſes mains propres ; que c'eſt à elle à y remedier comme elle pourra ; & que ceux qui ſont en poſſeſſion d'en tirer avantage à ſon prejudice, ne s'en doivent pas departir. Ces penſées ſont fort plauſibles ; mais plus je les conſidere, & moins je les trouve de miſe. Car devons nous aimer la verité comme mercenaires, à cauſe ſeulement qu'elle nous eſt utile, & non pluſtoſt comme enfans bien inſtruits, à cauſe qu'elle eſt noſtre mere & ſouverainement aimable ? entreprendrons nous de luy faire perdre quelque choſe de ſon prix, des l'heure que nous luy aurons ouy dire un mot contre quelqu'un de nos prejugez, & pour l'eſclairciſſement de quelque fait concernant l'intereſt de ceux qui ne veulent pas eſtre bien avec nous ? ou ſerons nous en liberté de quitter ſon intereſt, là où nous nous ſerons apperceus qu'il ne peut compatir en tout avec le noſtre ?

En cas que l'adjonction d'un menſonge avoüé durant quelque temps, par ceux là meſme qui en ſont grevez, & que l'on preſuppoſe d'ailleurs avoir tort, puiſſe leur tourner en accroiſſement de prejudice, faudra t'il faire fondement certain de leur erreur reconnu, chercher contre eux

le gain legitime de la bonne cauſe dans l'employ d'une fauſſeté de ſi belle apparence, qu'elle ayt peu leur cauſer à eux meſmes de l'esbloüiſſement? ou bien devra t'on ſouffrir que ceux qui font profeſſion formelle de combattre pour la vraye pieté contre les fables, donnent à la pieté les fables des autres, pour ſeconds & pour inſtrumens de vengeance: comme s'il eſtoit permis à aucun de s'armer honteuſement des artifices du menſonge, [1] *faire mal afin que bien en advienne*, & s'imaginer que *la verité de Dieu* doive jamais *par la menterie* (ſoit conceuë, ſoit maintenue chez qui que l'on puiſſe penſer) *eſtre plus abondante à ſa gloire?* Comme nul ne doit eſtre porté à la confeſſion & defenſe d'aucune verité, par la ſeule complaiſance dont on pourroit flatter la paſſion de ceux qui s'en promettent quelque ſoulagement: mais par le deſir ſeul de donner gloire à Dieu en l'hommage franc & ſincere d'une bonne conſcience: Aucun n'a le droit de nier, ou diſſimuler la verité, par deſpit de ce qu'elle autorize le readvis de ceux qui (s'eſtans eux meſmes trompez en la ſuppoſition de quelque diſgrace imaginaire) auroient perſuadé à d'autres qu'ils y eſtoient tombez en effet. Si ceux qui ſe

[1] Rom. 3.7.8.

ſont

ont meſcontez à leur dommage ont à ſe laindre de leur inadvertence precedente, e n'eſt pas à d'autres à leur donner occaion de faire plainte contre leur exceſſive lureté, afin que je ne die contre leur mauaiſe foy; & ſi l'on peut bien (ſans faire tort ceux qui ſe ſont meſpris) conclurre de la onfeſſion qu'ils ont faite à leur prejudice, u'ils avoient fort mauvaiſe opinion d'eux neſmes; apres qu'il eſt apparu que la perſuaſion fondée ſur cette fauſſe confeſſion eſtoit vaine, elle ne ſe peut plus maintenir par aucun, qu'avec leſion de la verité & ſincerité. Car il y auroit peu de grace & d'ingenuité à faire trophée d'une beveuë, dont celuy qui l'avoit faite ſe ſeroit en fin delivré; & (au lieu de conſiderer ſagement que [1] *le conſentement de celuy qui erre eſt nul*) fermer les yeux à toutes autres conſiderations que de ce tel quel conſentement, voire ſe les crever, pluſtoſt que de permettre à la lumiere de la verité d'y faire ſon entrée, pour bannir par ſa preſence les prejugez inveterez & les imaginations creuſes.

[1] Cod. lib. 1. tit. 18. c. 19.

Ces procedures pourroient bien avoir lieu au regne de la vengeance & du deſpit, tyrans aveugles & eſtourdis, d'ont l'empires'eſtablit ſelon les viſées [2] *de la ſapience*

[2] 1 Cor. 3. 19.

du monde qui *est folie devant Dieu*; mais elle ne seront jamais recevables au regne de la charité fondé dans le cœur des saints par l'Euangile de grace, qui est [1] *la puissance de Dieu en salut à tout croyant*. Car tout le fruit qu'elles sçauroient produire, sera d'effaroucher de plus en plus les esprits, & (au lieu d'induire ceux qui sont en debat pour la religion, à donner gloire à Dieu par la conversion de leurs ames à sa paix, & tendre à l'edification du prochain, par l'adveu ingenu de ce qui peut estre relasché sans dommage de la verité, & sans violement de l'integrité de la foy,) les porter à une impetuosité egalement obstinée & violente; pour s'entretenir en des querelles de pointilles, & donner des batailles de mots, & accroistre la haine & l'irritation, que tous sçavent & experimentent n'avoir eu que trop de credit jusqu'icy.

[1] Rom. 1. 16.

Que donc les bonnes ames & candides n'ayent point de regret, d'abandonner la defense d'un Roman, debité cy devant de la part de Rome mesme pour histoire; puis qu'en effet ce n'est autre chose qu'un Roman: qu'elles ne craignent point qu'il y ayt à perdre pour elles en la perte d'une fable, & de la consequence qu'elle sembloit tirer apres soy de quelque avantage

ıge imaginaire. C'eſt aſſez que la verité trouve le ſien tout entier, & un gain aſ-ɛuré; & qu'en luy donnant genereuſement ɛ prix de ſa victoire, ceux qui l'embraſ-ɛnt d'affection, monſtrent à l'univers l'ex-mple d'une ingenuité vrayment Chre-ɛienne, qui ne trouve ni juſte ni honorable l'attendre que les convictions viennent l'ailleurs, pour les forcer de ſe rendre à la aiſon; mais immolent de bon cœur, com-ne un ſacrifice vrayement [1] *raiſonnable & laiſant à Dieu*, tous leurs intereſts & tous es avantages que les erreurs defendus de ongue main par d'autres, pourroient leur ɔromettre, à la gloire ſeule de la pieté, & de la verité.

[1] Rom. 12. 1.

Qu'ils ſe ſouviennent que ſi autresfois la loy prononçoit [2] *malediction*, contre *celuy qui fait fourvoyer l'aveugle en chemin*; & ordonnoit à l'ennemy de [3] *ramener* à ſon ennemy *ſon bœuf ou ſon aſne eſgarez*; la religion Chreſtienne requiert encor quelque choſe de plus de ſes profeſſeurs: il faut oſter les pierres d'achoppemement du chemin de ceux que l'on croid manquer de lumiere, porter la lumiere de la verité ſur tout, & tendre la main de la charité par tout. Que les plus ſcrupuleux penſent, que s'ils conſentent & contri-

[2] Deut. 27. 18.

[3] Exod. 32. 4.

buent au deſcri deſiré, & pourſuivi ardamment par Rome, de cette fauſſe piece dont elle meſme avoit autrefois approuvé, voire entrepris le debit; ils ne ſont pas induits à s'y porter pour la gratifier, mais ſeulement pour venger l'injure de la verité, bleſſée par l'introduction des happelourdes dans le commerce ſpirituel des Chreſtiens: & ſans mettre en aucune conſideration ſi Rome recevra, ou ne recevra pas de la ſatisfaction d'un ſi franc procedé.

Et ſi l'on veut (à toute force) qu'ils s'affermiſſent dans le deſſein de remporter, outre l'avantage direct de la verité, quelque utilité particuliere de la preconization que les Docteurs de l'Egliſe Romaine ont faite 400 ans durant de leur Papeſſe; qu'ils conſiderent que tout le gain reel qu'ils en ont jamais peu tirer, leur demeure & demeurera à tousjours; à ſçavoir que Rome a eſté en ſi eſtrange eſtime entre ſes enfans, voire entre ſes propres Papes, que rien de ce qui ſe pourroit penſer & dire avec atteinte à ſa reputation, pour eſtrange & honteux qu'il fuſt, n'a ſemblé ni incroyable, ni eloigné de la vray-ſemblance, ni douteux; mais a eſté creu & publié, & maintenu conſtamment durant pluſieurs ſiecles. Ioint que (depuis qu'elle

eſt

revenue à ſoy meſme) elle s'eſt fait en-re deux torts irreparables, & qui luy ent aujourd'huy le moyen de perſua-r qu'en niant la fable de la Papeſſe, ſes vocats ayent procedé de bonne foy, & vi leur propre ſentiment. Le premier, rs qu'elle a demoli la rue, où les anciens retendoient que le ſcandaleux accouche-ent de leur *Iean l'Anglois* eſtoit arrivé. Car core que l'on die que le Pape Sixte V, fait abbattre pour l'eſlargir, & dreſſer cordeau : ceux d'entre les eſtrangers & omains naturels qui conſidereront que proceſſion continue à paſſer par une au-e rue qui n'eſt pas plus large, & qui al-nge ſon chemin, ne pourront ſe figu-r qu'elle prene ce deſtour, qu'en ſouve-ance de l'infame accident de la pretendue anne.

Le ſecond, lors qu'elle a oſté de ſa niche fait diſparoir au temps, ſoit de Pie V, it de Sixte V, ſoit de Clement VIII, veu que l'on n'en eſt pas d'accord) la ſta-ue que l'on s'imaginoit repreſenter cette arce imaginaire. Car ſi c'eſtoit en effet la gure d'une nouvelle accouchée, (com-ne Thierry de Niem, & pluſieurs autres pres luy ont preſuppoſé) pourquoy entre-renant de s'inſcrire en faux contre le recit

recit qui ſembloit atteſté par ce monu
public, n'a t'on (ſans l'arracher de ſon
taſché d'en monſtrer l'origine, & le vra
ſage, ou meſme l'abus? Et ſi c'eſtoit (cor
ſouſtient le Cardinal Bellarmin) [1] *le ſim*
cre d'un ſacrificateur payen, pourquoy l'a
liſſant a t'on privé les curieux du moye
tirer, de l'inſpection qu'ils en euſſent
faire à tous momens, l'eſclairciſſemen
l'erreur de Thierry de Niem, le premie
tous ceux qui en ont parlé? Il eſt dor
craindre que le fracas & l'eloignement
tier, de cette piece celebre dans l'opini
des hommes qui ont veſcu depuis 250 a
ne face long temps l'effet dont un Cardi
tresjudicieux menaçoit le Pape Sixte V, c
vouloit il y a tantoſt 58 ans, faire jetter
Paſquin & le Marforio dans le Tibre, diſa
que *s'ils y eſtoient precipitez, ils deviendroie*
grenoüilles & crieroient delà avec une voix plu
haute & plus forte que jamais. Car quiconqu
ſçaura le ſoin que l'on a pris d'abolir un
marque publique, priſe par le commu
pour un monument particulier de la Pa
peſſe Ieanne, ſera facilement entretenu
dans la creance qu'elle avoit eſté premiere-
ment erigée à ſon occaſion.

[1] Lib. 3. de ſummo pontif. c. 24.

Iſidore

lore de Peluſe, ou Belbeis, en l'epiſtre 130 du 4 livre.

ll faut que ceux qui ſont ſtudieux, con-ſſans qu'il y va du danger de leur ame, que rien ne doit eſtre premier en con-eration que la verité ; & penſans de plus x maux que la haine & preoccupation gendrent, ſe rendent auditeurs communs ceux qui parlent des deux coſtez ; non utesfois egaux, &c.

F I N.

9821549
08 JY 2022

5/85 ONI
Cnn' 18

K4KG1VX365QD
CC=MudH